

CLI ORANO LH

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Jeudi 13 février 2020

COLLÈGE DES ELUS :

DAUBE Gabriel	Président CLI – Conseiller départemental
DRUEZ Yveline	Conseillère départementale
FORTIN Jean-Paul	Conseiller départemental
LELONG Gilles	Conseiller départemental
HAMELIN Jacques	Délégué communautaire du Cotentin
ARLIX Jean	Délégué communautaire du Cotentin
JOURDAIN Patrick	Délégué communautaire du Cotentin
MAIGNAN Martial	Délégué communautaire du Cotentin
CHARDOT Jean-Pierre	Délégué communautaire du Cotentin
GIROUX Bernard	Délégué communautaire du Cotentin
MAGHE Jean-Michel	Délégué communautaire du Cotentin
LE BEL Didier	Délégué communautaire du Cotentin
LEFAIX-VERON Odile	Déléguée communautaire du Cotentin
LE MONNYER Florence	Déléguée communautaire du Cotentin

COLLÈGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

MARTIN Jean-Paul	AEPN
DE FRANCE Gilles	SAUVONS LE CLIMAT
LAFON Patrick	CRILAN
GERNEZ Joël	CREPAN
VASTEL Guy	ACRO
ROUSSELET Yannick	GREENPEACE
DUPUIS Monique	CRILAN

COLLÈGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

PERROTTE Yann	FO
PAPILLON Arnaud	FO
LAFFITTE Olivier	UNSA SPAEN
VAULTIER Jean-Paul	CGT
CHECIAK Daniel	CGT
BRIXY Patrice	CFE-CGC
FERRE Daniel	CFE CGC
LEGOUIX Sébastien	CFDT
BERTRAND Serge	SUD

COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES ET DES REPRÉSENTANTS DU MONDE ÉCONOMIQUE :

AUTRET Jean-Claude	
BARON Yves	
FOOS Jacques	
GUARY Jean-Claude	
LURTON Jean-Michel	SDIS 50
LARQUEMAIN Jean-Louis	Ordre des pharmaciens

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

MANCHON Adrien	ASN
PALIX Laurent	ASN
TIMOTIJEVIC Daniel	ASN
BERTELOOT Stéphane	ASN
GAUTRON Corinne	IRSN
CHARBONNIER René	Directeur adjoint Orano
BESNARD Vianney	Orano
RENOUF Sylvain	Orano
CHARLES Mélanie	Orano
LEGALLET Jean	Préfecture
LUNEL Emmanuel	Chargé de mission CLI
MARTEL Mélodie	Assistante CLI

EXCUSÉS :

KRIMI Sonia	Députée
HOULEGATTE Jean-Michel	Sénateur
AMIEL Caroline	Conseillère régionale
LEMONNIER Thierry	Délégué communautaire du Cotentin
CHEVEREAU Gérard	Délégué communautaire du Cotentin
BOUST Dominique	

La séance est ouverte à 9 h 30 sous la présidence de M. Daube.

M. le PRESIDENT.- Merci de votre présence. Avant de débiter, un petit avertissement, il se peut que des sirènes d'alarme se déclenchent au cours de la matinée. On reste calme, c'est un essai des sirènes. Si c'était vrai, on viendrait nous le dire.

Je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui. On va commencer l'ordre du jour qui n'est pas très chargé, et essayer de respecter le timing car il y a une visite importante à 14 heures et il serait bien qu'on ait le temps de déjeuner avant.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 03 OCTOBRE 2019

Y a-t-il des remarques ?

Intervenant.- L'orthographe de M. Coulomb est erronée dans la liste des présents et les interventions.

M. le PRESIDENT.- On va corriger l'erreur. Ce sera fait. D'autres remarques ? (*Il n'y en a pas*).

Je vous propose de l'approuver.

Une abstention.

Le procès-verbal est approuvé.

2. ÉVÉNEMENT DE NIVEAU 0 DU 21 NOVEMBRE 2019 – DÉTECTION DE POINTS DE CONTAMINATION SUR UN DES EMBALLAGES DE TRANSPORT DE COMBUSTIBLES USÉS EN PROVENANCE DES PAYS-BAS. QUEL RETOUR D'EXPÉRIENCE AVEC LES PAYS-BAS ?

M. CHARBONNIER.- Il se trouve que j'ai une maquette à l'échelle d'un millième d'un emballage de transport. C'est un objet qui fait 110 tonnes à l'intérieur duquel on va retrouver, pour ceux venant de Hollande, 17 éléments combustibles de type PWR. Avant chaque transport, il y a un certain nombre de choses à faire, notamment le contrôle avant départ de non-contamination, de propreté de l'emballage que l'on va faire sur des surfaces de 30 cm² avec une moyenne qui ne doit pas dépasser 4 becquerels par cm² dans les éléments bêta gamma sur cette détection de contamination sur cet emballage de transport supérieur à une norme sur l'un des nombreux contrôles qui sont faits. On passe des cotons-tiges entre les ailettes, il y a à peu près 60 000 ailettes pour vérifier cette contamination et nous assurer de la propreté.

Pourquoi ces emballages peuvent-ils avoir des traces de contamination ? Parce qu'ils sont mis dans l'eau de piscine au moment du déchargement et du retour. Une fois qu'il est en piscine, l'emballage est sous eau qui contient en général des produits qui viennent de l'extérieur de l'assemblage combustible. Un peu comme l'azote est activé dans l'air par les neutrons stratosphériques pour faire du carbone 14 qui est radioactif, quand il est soumis à

un rayonnement neutronique du combustible, le fer va se transformer en cobalt 60 qui va se retrouver dans l'eau. Cette eau va contenir des particules dont une partie se retrouver positionnée sur ces éléments d'emballage. On les passe à la haute pression, on les nettoie et on vérifie. On continue à nettoyer jusqu'à ce qu'on ait atteint le bon niveau de propreté et ensuite, ils peuvent partir au transport.

Sur l'analyse qui a été faite sur cet écart par rapport à la norme sur un des contrôles à l'arrivée du combustible chez nous, au départ les Hollandais vérifient les contrôles l'emballage à l'horizontale. Aujourd'hui, dans les dispositions qui sont prises, ils sont plutôt mis à la verticale, on accède beaucoup mieux, on peut mettre des échafaudages autour, le contrôle peut être mieux fait. C'est l'engagement qu'ils ont pris et ils multiplient le nombre de vérifications avant le transport. C'est une démarche systématique : quand vous avez quelque chose, vous renforcez ce contrôle. Cette mesure représente 13,7 pour 4 becquerels maximum. Vous les voyez, ils sont sous ces canopies.

Quand il est en transport routier et sur le train, cet emballage est positionné sous un canopy qui est fermé et scellé pour ne pas pouvoir s'approcher. Il n'y a aucun risque qu'un opérateur de transport ou un public puisse s'approcher de cet emballage pour en assurer l'intégrité. Dans la vérification à la fois de la remorque et du fond du wagon, aucune contamination n'a été décelée.

C'est un petit écart qui a été classé au niveau 0 mais comme c'est un écart, cela fait l'objet d'une déclaration de niveau 0 à l'ASN.

Il y avait trois emballages. Les deux autres emballages de transport étaient tout à fait dans les normes. On peut dire aussi avec ce client hollandais qui fait du recyclage, qui était déjà notre client quand je suis arrivé donc depuis plus de 35 ans. En 35 ans, on n'a jamais eu avec ce client à signaler de problématiques de cette nature. À un moment donné, le contrôle, le frottis n'a peut-être pas été totalement efficace ; ce sont des poussières que l'on va rechercher. C'est la meilleure des causes qu'on puisse imaginer. Dans tous les cas de figure, cela reste à des niveaux très bas.

M. MANCHON.- Je souhaitais juste rajouter quelques mots du point de vue de l'ASN, pour dire tout d'abord qu'il y a bien eu détection de la contamination au moment des contrôles à réception à l'établissement de La Hague. Il y a eu absence de contamination du personnel et d'impact sur l'environnement. Pour autant, un retour d'expérience est à tirer de cet événement, notamment au niveau des contrôles qui sont réalisés au Pays-Bas de façon horizontale plutôt que de façon verticale. Sur ce point, des échanges entre l'ASN et son homologue néerlandais ont porté sur cette question et ont permis d'échanger sur ce retour d'expérience et de se coordonner sur les actions correctives qui ont été prises aux Pays-Bas.

M. le PRESIDENT.- Avez-vous des questions sur ce sujet ? Des réflexions ?

M. AUTRET.- Ces fuites étaient-elles récurrentes ou était-ce juste une trace à un moment ? Y a-t-il pu avoir dispersion dans l'environnement par l'aération ?

M. CHARBONNIER.- Il n'y a pas de fuite de combustible. Les combustibles que l'on transporte sont vérifiés non disséminant. Cela vient uniquement des gaines extérieures, ce sont des contaminations des produits d'activation. Le spectre de ce genre de radio élément

est très particulier, notamment l'activation du fer en cobalt 60 qui est celui qu'on va retrouver dans cette zone.

C'est une trace, c'est à des niveaux très proches de la limite de propreté du conteneur. Si effectivement cela avait bougé, on aurait retrouvé des choses sur le fond, sur la lèchefrite à l'intérieur du wagon, lèchefrite elle-même inaccessible et qui est effectivement couverte. C'est à l'intérieur. Aujourd'hui non, il n'y a rien dans la lèchefrite et encore moins sur les canopies à l'extérieur, les parties accessibles.

M. le PRESIDENT.- D'autres remarques ? (*Il n'y en a pas*).

3. ÉVÉNEMENTS DE NIVEAU 1 ET PLUS SURVENUS SUR LE SITE ORANO LA HAGUE DEPUIS LA DERNIÈRE CLI DU 03 OCTOBRE 2019

M. CHARBONNIER.- Là aussi, un événement de niveau 1 qui est plutôt de l'ordre de qualité de nos contrôle auxquels nous nous sommes engagés dans l'ensemble des contrôles périodiques. Quand on fait une analyse, un ensemble de dispositions sont prises et certaines sont rentrées dans les contrôles périodiques demandés au titre des RGE (Règlement générale d'exploitation) que l'on propose à l'ASN et validés en tant que tels. Ces contrôles périodiques entrent dans un ensemble de dispositions de sûreté.

Nous avons une équipe d'inspection interne qui depuis deux ans travaille dans le cadre de la démarche d'amélioration continue. Des inspecteurs internes ont donc décelé lors de leur inspection qu'un contrôle périodique au titre des RGE n'était pas fait sur un équipement. Il n'était plus utilisé, néanmoins il y avait un contrôle annuel à faire et il n'a pas été fait. On a étendu la recherche à l'ensemble de tous les contrôles périodiques. Plus de 24 000 contrôles périodiques sont réalisés annuellement. Ce ne sont pas les seuls contrôles périodiques, il y a des contrôles permanents de suivi, d'autres sont faits au titre de la maintenance préventive. « Contrôle périodique » est juste une appellation de procédure qui suit les choses dans les règles générales d'exploitation, 24 000 contrôles. On a vérifié sur l'ensemble des deux usines en exploitation l'ensemble de ces contrôles pour nous assurer qu'ils étaient faits dans les bonnes formes et au bout de quelques mois, nous avons relevé près de 27 contrôles périodiques qui n'ont pas été faits comme prévu par ce contrôle d'essai périodique. Ce sont souvent des maintenances pas respectées.

En quoi consiste un contrôle périodique ? Il s'agit de regarder par exemple si le seuil de certaines mesures est toujours bien calé, si un détecteur détecte bien ce qu'on veut qu'il détecte. Évidemment ces mesures sont souvent suivies en continu mais il faut vérifier formellement de temps en temps qu'une fois par an, les choses sont faites. Certaines étaient mal retranscrites. Quand on regarde l'analyse des causes, il y a une mauvaise retranscription à un moment donné dans ce qu'on appelle la gestion assistée par ordinateur de la maintenance (GMAO) qui déclenche automatiquement ces contrôles périodiques. C'est un système de fichiers qui systématiquement quand on arrive à l'échéance nous demande de faire le contrôle. Certains ont été mis dans la maintenance préventive. Quand on est dans la maintenance préventive, on fait le contrôle une fois tous les deux ans au lieu de le faire une fois par an. Ce sont des choses de cette nature.

Évidemment, sur les 27 contrôles qui n'ont pas été faits, on a refait aussitôt la vérification du bon fonctionnement. On a bien vérifié que l'ensemble des éléments étaient bien opérationnels et fonctionnaient correctement. Étant donné qu'il y en a tout de même 27 et que notre procédure n'était pas totalement adaptée à suivre cela, on a fait une déclaration de niveau 1 compte tenu du fait qu'il y en avait 27.

Ces contrôles ont tout de suite été refaits pour vérifier que tout fonctionnait et tout a fonctionné. Ensuite, on a beaucoup durci nos renforcements de mesures organisationnelles pour décliner ces choses avec une vérification exhaustive. À chaque fois qu'on implémente une nouvelle exigence, si on fait des petites modifications, nos analyses peuvent nous amener à mettre un contrôle supplémentaire dans les RGE et si cela ne se retranscrit pas dans l'outil informatique qui va nous aider à le déclencher systématiquement, on passe parfois à travers un contrôle. Cela a été durci. Évidemment, sur un processus de cette nature, il est bon de rappeler à tout le monde ce qu'il a à faire et de former les gens sur ce sujet.

On poursuit ensuite sur d'autres périmètres, aujourd'hui sur les installations en démantèlement cette démarche de contrôles systématiques. Voilà ce que je peux dire sur cet incident de niveau 1.

M. MANCHON.- Du point de vue de la sûreté, ces contrôles et essais périodiques sont un élément essentiel de la qualification des matériels. Le programme dans les règles générales d'exploitation est validé par l'autorité de sûreté nucléaire au moment de la validation des RGE. On porte une attention particulière en inspection sur la réalisation des contrôles et essais périodiques. L'ASN salue le travail important de retour d'expérience réalisé par l'exploitant suite à l'événement de 2018. On est dans la logique d'amélioration et de tirer les leçons de cet événement, ce qui a abouti à trouver un certain nombre de contrôles qui n'étaient pas réalisés mais dans une démarche d'amélioration continue. On note là une amélioration significative dans la gestion du processus, notamment dans la réalisation de vérifications qu'il conviendra maintenant de pérenniser.

M. le PRESIDENT.- Avez-vous des remarques ?

M. MARTIN.- *(Intervention inaudible hors micro).*

M. CHARBONNIER.- Sur les 27, ce sont des contrôles de chaînes de mesure, de vérifier que la chaîne de mesure est complètement opérationnelle et donne la bonne valeur. En général, vous suivez les chaînes de mesures, vous avez un signe de vie. Si vous prenez la maintenance préventive, c'est un système qui en fait beaucoup plus mais vous passez à deux ans et vous ne respectez pas votre périodicité annuelle. Ce sont des choses de cette nature, ou des oublis de retranscription.

M. MARTIN.- *(Intervention inaudible hors micro).*

M. CHARBONNIER.- Oui mais qui sont liés à notre démonstration de sûreté tout de même. Il y a des ensembles de démonstration en profondeur. Si vous en perdez un, il y a toujours des boucles derrière. Individuellement, ce sont des niveaux 0, ce sont des écarts par rapport à quelque chose de formel, il n'y a pas de conséquence immédiate. Évidemment, des barrières sont derrière mais c'est une des barrières importantes pour nous. Il nous faut les respecter.

M. AUTRET.- Sur ces 27, certains pouvaient-ils être des contrôles qui étaient effectués ? Vous avez de fait des systèmes redondants. Est-ce que cela touchait à la redondance ou étaient-ce des unités ?

M. CHARBONNIER.- La défense en profondeur suppose des barrières successives. Il y a une redondance dans le contrôle, quand vous avez une chaîne de mesures, si elle ne fonctionne pas, c'est remonté. En revanche, elle pourrait dériver ou donner dans le temps un mauvais calage. C'est pourquoi on fait des contrôles périodiques. Certains sont redondants, d'autres ne le sont pas mais il y a quelque chose derrière encore.

Globalement, il existe des chaînes de mesure autour des contrôles de seuil, de température. Sachant que vous en sanctuarisez une qui est associée à la sûreté mais en général, il y en a d'autres, il n'y a pas qu'une seule température. Les autres sont plutôt en maintenance préventive. Vous en prenez une qui est forte et qui participe à la démonstration. Elles sont souvent redondantes mais pas suivies par le même système de contrôle. C'est pourquoi je vous parlais de maintenance préventive qui compte des dizaines de milliers de contrôles mais sur lesquels on admet plus facilement de se tromper éventuellement, de ne pas les faire en temps et en heure ; en revanche, sur le contrôle périodique, on tient à ce que ce soit fait car on sanctuarise un de ces éléments.

Ai-je été clair ?

M. le PRESIDENT.- Oui, je crois.

M. AUTRET.- Ma question ne l'était pas beaucoup plus. Sur les 27, sur une chaîne de redondance, peut-il y avoir des éléments de la chaîne plus qu'une unité ?

M. CHARBONNIER.- Non. Ce sont des éléments de surveillance qui sont souvent multiples. De toute façon, individuellement, cela aurait été des niveaux 0. C'est le fait que les procédures soient inadaptées qui nous amène au niveau 1.

M. le PRESIDENT.- Merci. Pas d'autres remarques ? (*Il n'y en a pas*).

4. BILAN 2019 ET PERSPECTIVES 2020 DE L'EXPLOITATION DU SITE D'ORANO LA HAGUE

M. CHARBONNIER.- Comme chaque année, on revient vers vous pour vous donner les résultats de l'année passée et les perspectives pour l'année à venir.

En termes de production, 2019 était une bonne année avec 1 213 tonnes de combustible cisailé. Un an auparavant, notre objectif était présenté à 1 140. Plutôt une bonne année bien que sur une des usines, les deux premiers mois avaient encore été d'une façon imprévue destinés à changer la roue de dissolution, que vous voyez là sur la partie droite. Un résultat satisfaisant.

Même chose pour la vitrification des déchets sur le site, 930 conteneurs, et si vous regardez la présentation de l'année dernière, notre objectif était de 910. Et 742 conteneurs de déchets compactés, pour un objectif de 1 634. Cela dépend surtout de ce que l'électricien nous envoie. On a déchargé 197 emballages, ce qui est proche de l'objectif de 200

emballages de transport en provenance des centres de production électrique français ou des Pays-Bas.

Les résultats de sécurité sont stables. On a marqué : « en progrès » ou « maîtrisés », c'est dans les mêmes niveaux que l'année dernière. Il est important que l'on n'ait pas d'accident du travail grave. Pour cela, il faut une politique adaptée. Il est important pour nous que la sécurité soit de bon niveau.

Le temps de fréquence l'an dernier est à 1,14, à peu près cinq incidents contre six l'année dernière. C'est du même ordre de grandeur. La gravité effective n'était pas très forte. Des incidents auraient pu devenir très graves, on n'est pas complètement à zéro sur ce sujet. Il reste des progrès à faire mais les résultats sont plutôt corrects pour ce type d'industrie.

La dosimétrie moyenne de l'ensemble des salariés, qui inclue à la fois les sous-traitants et les statutaires Orano, est à 0,175 mSv par homme par an, ce qui reste pour les doses non nulles une dosimétrie tout à fait basse et qui ne pose aucune difficulté. De ce point de vue, je pense qu'il n'y a pas de sujet.

Pour la réalisation des grands projets, on aura l'occasion de revenir dessus, je vais aller assez vite. Dans les points remarquables, le premier est le remplacement des évaporateurs. Certains d'entre vous allez visiter cet après-midi ce chantier. Construction d'annexe pour permettre de reconcentrer les produits de fission issus du traitement avant de les envoyer à la vitrification. Les six évaporateurs aujourd'hui sont en cours de montage dans les annexes. Les tuyauteries sont en cours de montage pour les raccorder avec bien sûr des échéances 2022, 2023 de mise en service qui sont importantes pour nous. Cela nous permet de faire le lien en production tout en respectant nos engagements vis-à-vis de nos clients. C'est un chantier important pour nous. Comme pour tous les chantiers, il faut de temps en temps re-booster certains aspects, mais en tout cas, on est sur le trait et les choses avancent.

Autre point important à noter sur lequel on reviendra dans le courant de l'année, les RCD (Reprise et Conditionnement des Déchets radioactifs anciens) que l'on présente à part. Il faut noter que le premier fût de ce fameux silo 130 de déchet graphite a été constitué et repris ; il est aujourd'hui contrôlé, soudé et envoyé avec l'engin de transport au stockage. On refait dans les mois à venir une grosse préparation et on va monter en puissance sur la vidange de ce silo de graphite et de déchets dans les années qui vont venir. C'était une échéance importante pour nous dans les chantiers de RCD. C'est une première factuelle sur ce silo.

Vous avez ici les effectifs Orano dans le nord Cotentin. Orano Cycle compte environ 3 100 personnes. Orano DS, en charge des démantèlements essentiellement en Allemagne, en France (UP2400) compte 730 personnes sur le site. Les projets, c'est notre ingénierie : 870 personnes. Thémis, entre autres, qui fabriquait nos évaporateurs qui sont à Valognes, Saint-Sauveur-le-Vicomte et une entité ici à Beaumont-Hague ; 370 personnes. Les transports ATN et LMC, 145.

Au total, plus de 600 personnes ont été recrutées au niveau Orano. Cela représente les 150 de rotation pour la partie Cycle. Pour ceux qui sont sur l'exploitation, les départs sont compensés par 400 CDI et je pense que c'est toujours cet ordre de grandeur de recrutement.

L'impact économique du site. Les achats sont plutôt en hausse, 650 M€ d'achats par rapport à l'année dernière. On parquait 300 millions dans le cadre des investissements. Les achats couvrent les services, les entreprises qui vont de ceux qui tondent la pelouse à ceux qui nous font des calculs très élaborés pour le procédé et des pièces de rechange, essentiellement pour assurer la pérennité, la maintenance et les nouveaux projets. Environ 73 % de ces achats se font en Normandie.

Enfin, les taxes sont toujours du même ordre de grandeur, 80 millions.

Une belle opération mérite d'être saluée. Vous êtes informés du plan de départs volontaires chez Areva, il y avait à revitaliser au niveau du territoire, créer des emplois, favoriser des choses. On s'est engagé à accompagner complètement en suivant cette action et après trois ans, 221 emplois pérennes ont été créés sur le département dans la région. On a soutenu un certain nombre d'entreprises pour réussir à faire des choses intéressantes, pour les aider à investir. Cela s'est fait sous forme d'investissements, sponsorings, apports de compétence et prêts financiers. 507 000 € ont été engagés dans les trois ans. C'est une certaine fierté de voir que 220 personnes qui n'ont rien à voir avec les emplois du nucléaire ont trouvé du travail dans des domaines très divers en passant par l'alimentation, l'art et un certain nombre d'autres métiers.

Les perspectives de l'année à venir. Nos objectifs de production sont toujours aujourd'hui alignés autour des 1 200 tonnes pour les 1 150 qu'il faut que l'on fasse pour être globalement à l'équilibre EDF dans le contrat. 1 200 tonnes de traitement. 950 conteneurs standard. 1 200 tonnes représentent 800 conteneurs. Avec un objectif de 950, on est dans l'approche de résorber nos entreposages. 750 conteneurs de déchets compactés, ce qui est un peu plus que le strictement nécessaire à une année de production pour résorber. Ce chiffre augmentera dans les années quand on reprendra le silo HAO sud car un autre flux viendra. Pour cela, il n'y a pas trop de problématique car l'atelier de compactage est dimensionné, en tout cas pour le compactage. 200 emballages. En transport, c'est ce que l'on fait en moyenne ; peut-être un peu plus ou moins, cela va dépendre des centrales.

Sur le site, on travaille beaucoup sur l'innovation et la digitalisation. Vous voyez en haut une photo de modernisation des salles de conduite du site. Il est important de créer une usine attractive pour les jeunes, pour être à peu près sur les technologies modernes d'aujourd'hui. On travaille énormément sur deux choses principalement. Pour ceux qui viendront cet après-midi, on fera deux groupes car vous êtes nombreux, mais tout le monde verra la réalité virtuelle pour voir comment les méthodes de travail évoluent en utilisant les techniques numériques. C'est un sujet relativement intéressant dont on a parlé lors du changement de roue. Les transferts de données sans fil, l'AIOT, la réalité augmentée, ce qui permet d'avoir les plaquettes numériques pour faciliter les rondes et viabiliser les relevés de données. Ce sont des choses sur lesquelles nous sommes engagés pour les années à venir.

Pour les grands projets, il y a l'extension de l'entreposage de déchets métalliques compactés. Il a été présenté à la dernière ou avant-dernière CLI une enquête publique pour augmenter l'entreposage des déchets compactés et créer un petit module supplémentaire, une annexe à l'existant pour tenir jusqu'à Cigéo sur les déchets compactés.

L'extension de l'entreposage des déchets vitrifiés. Aujourd'hui, on est en train de monter les quelque 300 puits de la fosse. On est à 10, 20, 30, 40, 50, 60. Sur la fosse 50, on monte ces

puits. Vous voyez les barres qui servent à créer cet entreposage. Cela avance bien, on est dans les temps. Ce sont les fameux modules qui sont à remettre en service tous les cinq ans avec l'avance qui va bien pour absorber la production de conteneurs de verre français, les 4 212 conteneurs qui sont dans les puits ventilés sur 600 m² au sol, en attendant l'ouverture du projet Cigéo. Ce projet avance très bien aussi.

Pour les grands projets, le démantèlement de l'INB 33-38. Il y aura une enquête publique. Il y a déjà eu un démantèlement. Plus de 80 % du démantèlement a été autorisé ; il restait des démantèlements partiels sur les 33 et 38, STE2 et P2400. Sur ces installations nucléaires de base, certains procédés n'étaient pas suffisamment mûrs pour être présentés tout de suite. On remet à l'enquête publique le complément, les 20 % qui restent. On espère que cette enquête publique trouvera place dans le premier semestre de cette année.

Autre point important, la vitrification de ce qu'on appelait les produits de fission concentrés de la filière graphite gaz UMO. UMO, parce qu'il y avait beaucoup de molybdène dans la matrice métallique du combustible. Ce molybdène est très corrosif, pas très bien adapté pour les pots chauds. On a développé à l'époque le creuset froid pour cela. On a bon espoir ; en tout cas, on est sur la pente pour qu'au mois de mars de cette année – ce n'est pas un engagement solennel car on n'est jamais à l'abri de devoir retravailler dessus –, mais si tout va bien au mois de mars, il y aura le traitement de ces combustibles et les cuves afférentes seront vidangées. Ces combustibles feront partie du passé de l'activité.

Sur les grands projets, bien évidemment aussi cette année, au premier semestre, la mise en service du nouvel évaporateur R7 de concentration des effluents qui venaient de la vitrification, des effluents des différents traitements avant de partir à la vitrification, de préconcentration. Cet évaporateur arrêté en 2011 et pour lequel on est parti sur un projet de remplacement. Les essais à chaud sont en cours. Normalement, si tout se passe bien pendant ce semestre, cet évaporateur va démarrer et soulager les autres évaporateurs, ce qui est aussi une bonne chose pour nous.

Sur NCPF, il y aura un grand travail cette année de construction, de mise en place des tuyauteries qui vont permettre de partir des installations existantes vers cette nouvelle annexe. Ce travail de montage de tuyauterie sera la plus grosse activité sur ce projet NCPF cette année.

S'agissant des recrutements, les ordres de grandeur sont les mêmes. Il faut que l'on fasse 150 recrutements et 400 CDI cette année sur le site.

On s'arrête là pour les grands chiffres et les grands sujets pour l'année 2020. Il y aura des rendez-vous plus détaillés sur la RCD et la MAD dans le courant de l'année.

M. le PRESIDENT.- Merci. J'en profite pour remercier la direction d'Orano de nous permettre de visiter cette après-midi le site des évaporateurs. On ira voir de nous-mêmes où en est le chantier.

Avez-vous des questions sur ce bilan et les perspectives 2020 ?

M. BERTRAND.- Une déclaration à faire pour le syndicat Sud.

M. le PRESIDENT.- C'est en lien avec les perspectives ?

M. BERTRAND.- Oui.

Déclaration du syndicat Sud Orano suite à la présentation du bilan 2019 et des perspectives 2020 d'exploitation du site Orano-La Hague.

La section syndicale SUD Orano Cycle La Hague pro nucléaire et pro recyclage du combustible pour des raisons écologiques évidentes, nouvelle commission locale d'information, informe qu'elle concentre ses actions sur les conditions de travail et la sûreté sécurité. La pérennité de nos activités de recyclage ne tient qu'à une seule chose : maintenir et améliorer un haut niveau de sûreté sécurité sur le site, quel que soit le contexte politique énergétique.

En ce sens, il nous semble essentiel de rappeler que la sûreté sécurité est gravement mise à mal par l'absence de contrôle des moyens humains et par un contexte que les perspectives présentées ne prennent nullement en compte. Nous lire la fable de la grenouille aurait mieux symbolisé la situation du site et ses perspectives. Allons-nous en 2020 continuer d'exploiter en sous-effectif ? Quand notre direction annonce en CSE (comité social et économique) de janvier 2020 que le seul effectif contraint dans les notes de mission est celui de la sûreté, et qu'il n'y a aucun impact sur la sûreté sécurité à exploiter en sous-effectif, Sud estime que la sonnette d'alarme doit être tirée.

Faire des déclarations d'événements sous une mauvaise étiquette, une ronde faite avec 24 heures de retard ou tout autre manquement aux exigences d'exploitation, Sud Orano le comprend. Mais dans le même temps, n'en faire aucune quand on cisaille le combustible nucléaire usé avec un effectif de cinq personnes au lieu des sept prévus dans la note de mission, quand on vitrifie avec un effectif de trois personnes auxquels s'ajoute un salarié n'ayant aucune autorisation d'exercer, quand on exploite un atelier de plutonium en sous-effectif quand l'ensemble des usines fonctionnent avec le service prélèvement, contrôle matière (PCM) travaille en sous-effectif, alors oui, tout cela a un impact important sur la sûreté sécurité. Notre syndicat a prévenu la direction, a écrit à plusieurs reprises à la DIRECCTE, a écrit à plusieurs reprises à l'ASN à qui nous demandons une position officielle.

À la question que l'ensemble de la commission se pose : « Est-ce récurrent ? », non c'est récurrent et les derniers exemples remontés datent de décembre 2019 et janvier 2020. Pour Sud Orano Cycle La Hague, l'absence de respect des notes de missions et de l'adéquation effectif configuration atelier augmente les risques de facteurs organisationnels et humains, et revêt d'un enjeu majeur de sûreté sécurité.

Faisons un parallèle afin que chacun puisse comprendre l'enjeu de l'exploitation en sous-effectif et de l'adéquation effectif configuration atelier. Imaginons que vous déposiez vos enfants à un cours de piscine pour lequel il faudrait habituellement un maître-nageur et quatre parents avec agrément, mais que ce jour-là, il n'y ait pas de maître-nageur et seulement trois parents dont un sans agrément ne saurait même pas nager. Seriez-vous en totale confiance d'y laisser vos enfants ? Cet exemple vous fait peur ; pourtant, dans le nucléaire, cela ne génère absolument aucune déclaration à l'ASN. La sûreté n'est-elle pas la priorité absolue d'Orano dans son discours clownesque ?

On continue. Parlons des ordres de maintien en fonction (OMF) uniquement distribués pour la sûreté sécurité. Régulièrement, la direction de La Hague annonce des chiffres hors contexte pour expliquer en avoir distribué des dizaines de milliers, comme si cela symbolisait un respect de la sûreté sécurité ou le droit de faire n'importe quoi ponctuellement. N'est-il

pas important de savoir que la direction a fait recours hiérarchique aux décisions de la DIRECCTE ? N'est-il pas important de savoir qu'elle a perdu et qu'elle a fait appel au tribunal administratif ? Ces enjeux judiciaires ne sont pas liés qu'au droit de grève mais aussi à la sûreté sécurité. Alors est-ce normal ou est-ce inquiétant que la direction d'Orano se batte à ce point pour ne pas avoir à en donner ? Entre autres, les tâches et les postes de sûreté sécurité. Est-ce normal que lorsqu'un atelier plutonium ne se voit remettre aucun OMF laissant potentiellement le risque que l'équipe montante ne vienne pas, il n'y ait aucune déclaration ? Est-ce normal qu'un service à qui on fait croire que tout est sûreté sécurité (service PCM) soit requis à iso effectif mais que lorsque ce service fonctionne avec un effectif inférieur à celui sous AMF, il n'y ait aucune déclaration à l'ASN ? Aucune déclaration alors que l'effectif sous AMF n'est lié qu'à la sûreté sécurité ? Là encore, comme pour l'adéquation effectif configuration atelier, il faut croire que cela ne correspond au final à aucune exigence.

Est-ce normal que les services PSR, qui n'est ni plus ni moins que le service prévention sécurité radioprotection qui a tant fait parlé en 2019 et dont la réorganisation se met en place en avril 2020, voit ses effectifs 5 x 8 passer de neuf à 14 par équipe et potentiellement 13 dès 2021, et passe d'un effectif de sécurité de neuf à sept agents ? Cela ne laisse que deux choix : soit une atteinte disproportionnée à la restitution du droit de grève jusqu'ici, soit une dégradation de la sûreté sécurité. Est-ce rassurant de savoir que les ingénieurs sûreté environnement (ISE) soient grésés à sept salariés au lieu de neuf pour tourner en régime 9 x 8 et qu'ils ne sont plus épaulés par les TSQ production, supprimés par la direction malgré le rôle important de soutien à l'ISE en cas d'événement ? Est-ce normal qu'en 2020, des salariés doivent encore s'auto requérir ? Est-ce normal qu'en 2020, on dise à un salarié de venir signer son AMF sur le site sans lui remettre en mains propres ? Est-ce normal de plus qu'on envoie au salarié un simple texto pour lui dire, sans se soucier qu'il le reçoive ou non ?

Pour sud, la DIRECCTE a su courageusement prendre ses responsabilités. Nous attendons désormais la même chose de l'ASN. Toujours via métaphore, nous avons conscience que son rôle sur l'établissement, s'il faut deux extincteurs dans une pièce et que l'ASN en voit cinq, elle sera satisfaite mais cette déclaration, lui rappelant nos nombreux emails, veut lui faire prendre conscience qu'elle n'en a plus qu'un seul et demain sans action elle n'en aura pas. Le manque de compétences touchant de nombreux services dont le service RH – nous rappelons qu'Orano se dit dans l'incapacité en ce début 2020 de pourvoir de nombreux postes tels que des techniciens chimistes, des radioprotectionnistes, des intervenants en maintenance et des conducteurs d'installation. Si des membres de la commission locale d'information connaissent des profils correspondant à ces postes, merci de contacter Sud qui s'assurera que les CV ne disparaissent pas dans les méandres du processus Orano.

Sud industrie Orano a conscience que cette déclaration va à contre-courant de la politique d'acceptation de la commission mais les salariés et la population attendent un discours de vérité, loin des beaux discours et des chiffres masquant les vérités. Sud industrie Orano prend donc elle aussi ses responsabilités.

Pour conclure, nous le redisons avec force : c'est parce que notre section syndicale est écologiquement convaincue de l'intérêt du nucléaire et du recyclage qu'elle se battra pour qu'il soit pérenne. Bonne fin de réunion à toutes et à tous.

M. le PRESIDENT.- Merci. Vous avez remarqué que je vous ai laissé terminer complètement votre propos. On fera la part des choses sur ce qui relève de la commission locale d'information et les relations entre les syndicats et l'exploitant. On n'entrera pas dans ce débat. Je ne souhaite pas que ce débat se poursuive ici. On a bien noté les implications de sûreté que vous évoquez. Je crois qu'elles ont été rappelées dans les points de l'ordre du jour. Quand on évoque les incidents, quel que soit leur niveau, à la fois l'exploitant et l'ASN sont là pour répondre. On n'a pas le sentiment à la CLI que l'on nous trompe ou que l'on nous cache des choses et en tout cas, je ne peux pas vous laisser dire que la CLI est aveugle dans la connaissance de la sûreté. Je vous rappelle que l'on est ici aussi pour représenter les citoyens et conscients de notre rôle en ce qui concerne l'exploitant, l'ASN et les citoyens. Rôle de relais et d'information, et on est très vigilant à ce sujet. On met au même niveau l'ensemble des acteurs et on essaie d'en faire l'arbitre.

M. PERROTTE.- Merci. Je voudrais rappeler pour commencer que ces questions ne sont pas nouvelles et ont déjà été débattues à la CLI notamment en 2016 et 2017. Il y avait eu un travail avec un groupe de travail qui avait été formé. Pour FO, les conclusions de ce débat et de ce groupe de travail à la CLI n'avaient pas été satisfaisantes. Alors qu'on l'avait suggéré, la CLI n'avait pas utilisé sa prérogative d'expertise stipulée dans la loi TSN et qui aurait pu être utilisée à ce moment-là. Évidemment, on n'a pas attendu l'arrivée de Sud à la CLI Orano pour soulever ces problématiques car elles préoccupent tout le monde.

Je pense que l'exploitant aura à cœur d'apporter quelques éléments de réponse et l'ASN aussi car il serait terrible de laisser cette déclaration sans aucun élément de réponse et en disant qu'on ne fait pas de débat. Je pense que le propre de la CLI est de tenir les débats. Depuis qu'elle existe, cela a toujours été le débat. Peut-être que cela prendra du temps et qu'il faudra peut-être rogner, que l'on ne fera pas aujourd'hui la totalité du débat mais on ne peut pas laisser cette déclaration comme information sur la réunion d'aujourd'hui ce qui sera repris demain pour le public directement. Il faut tout de même avoir quelques éléments sur les points les plus importants.

M. MANCHON.- Je voulais juste répondre pour l'ASN. Vous remercier pour l'alerte que vous nous avez transmise, qu'on a bien reçue et à laquelle on a d'ailleurs accusé réception. On vous transmettra une réponse formelle à cette demande, comme on le fait pour toutes les demandes auxquelles on essaie de répondre à un seuil inférieur à deux mois.

Je voudrais clarifier le rôle entre l'ASN et de la DIRECCTE. En ce qui concerne les centrales nucléaires, l'ASN est compétente au niveau de l'inspection du travail, ce qui n'est pas le cas dans un établissement comme Orano La Hague où la DIRECCTE joue le rôle d'inspection du travail. Néanmoins, pour tout ce qui concerne les questions organisationnelles, il peut y avoir un impact sur la sûreté que l'ASN peut être amené à inspecter. C'est ce dont je veux parler aujourd'hui. Je ne parlerai pas des questions d'inspection du travail mais de l'impact sûreté de l'organisation de l'exploitant.

Comment se traduit cet impact sûreté ? Il se traduit dans beaucoup d'implications. Je laisserai l'exploitant répondre et détailler son processus mais des effectifs minimums de sûreté et d'exploitation existant dans le référentiel de l'exploitant s'appliquent. *A minima* il y a cela.

Suite à votre analyse, on a analysé la situation et on vous répondra précisément sur tous les cas que vous avez évoqués. Dans certaines situations, l'effectif présent était inférieur à l'effectif requis, notamment quand une personne a fait un malaise. L'organisation de l'exploitant le permet notamment en réalisant une analyse de risque qui nous a été transmise, que l'on a jugée satisfaisante. On pense que le processus est robuste et qu'il n'y a rien d'inquiétant dans les situations que vous avez évoquées. On pense que l'organisation permet d'avoir un grément satisfaisant des équipes du point de vue de la sûreté. Je laisse l'exploitant donner plus de détails sur son organisation s'il le souhaite.

M. CHARBONNIER.- On pourrait discuter longtemps mais il y a des instances pour cela. Toute modification d'organisation fait l'objet de présentation à nos partenaires sociaux, ce qui est très bien. Tout le monde n'a pas la même perspective. Il y a six centrales sur le site qui ont chacune leurs opinions. C'est le sens du débat.

D'une façon générale, une expertise indépendante est demandée quasi systématiquement sur les réorganisations, qui rend ses conclusions. Des expertises sur la radioprotection ont été faites, on peut les multiplier mais en tout cas, il ne faut pas laisser penser que cela se fait tout seul. Cela se fait dans le respect des droits des salariés, y compris du droit de grève.

Pour revenir sur le droit de grève, on a dit qu'il y avait les ordres de maintien en fonction (OMF). La sécurité du site passe par une adéquation entre la configuration d'une installation et des effectifs minimum. Le premier principe tout à fait simple qui existe depuis que je suis sur ce site, depuis 35 ans, est que je ne peux quitter mon poste que lorsque je suis relevé. Individuellement, on a affaire à des gens sérieux, respectueux de l'environnement et de la sécurité. Je suis contraint de rester jusqu'à ce que je sois relevé. Les OMF sont distribués avant quand on sait qu'il y a une grève parce qu'on parle de retraite. La direction vérifie que les dispositions soient prises et donne des directives pour remettre des ordres de maintien en fonction qui oblige le poste montant à venir travailler. Quand il reçoit cet OMF, il vient travailler et garde son salaire. C'est une mesure qui n'est pas contre le droit de grève, me semble-t-il. Cette partie existe depuis maintenant 35 ans que je suis là ; je connais les OMF depuis ce temps, ce n'est pas un scoop. Chaque fois, on remet ces ordres qui permettent aux gens de mieux organiser, d'être en prévention pour que les gens puissent partir de leur poste en respectant leurs heures de travail car ils ont une information, sont prévenus. La sécurité passe par le fait que quelqu'un ne quitte pas son poste tant qu'il n'est pas relevé s'il a un poste de sécurité. Cela mérite d'être clairement affirmé.

Étant moi-même responsable de l'éthique sur ce site et de l'inspection, s'il m'arrivait de trouver que l'adéquation n'est pas cohérente avec les effectifs minimums, je ferais une déclaration. Que ce soit clair. Peut-être que certains ne me disent pas tout, je veux bien mais cela doit être clair.

Quand on est à un effectif minimum, quelqu'un tombe malade et qu'on est obligé de s'arranger, il est parfois plus simple de laisser tourner un atelier que de l'arrêter. Ce n'est pas à vous que je l'apprendrai. Un atelier de chimie qui fonctionne sans que rien ne bouge et pour lequel il faut commencer à bouger les paramètres si on veut l'arrêter, c'est tout de même plus simple de laisser fonctionner. Il n'y a pas obligatoirement de corrélation entre le niveau d'effectif et la façon dont on est dans l'atelier.

Les salariés qui ont un ordre de maintien en fonction peuvent faire valoir leur droit de grève et sont comptabilisés comme tels lorsqu'ils le font. C'est une réalité. Je ne souscris pas à ce qui vient d'être dit.

J'ai entendu quelque chose qui m'a sincèrement vraiment choqué quand on parle des chiffres. Ils sont ce qu'ils sont et ils sont vrais. Quand on dit qu'il y a des recrutements, on est 3 100. Les organisations ont toujours évolué car pour moi, une organisation qui n'évolue pas ne va pas dans le sens de la sûreté. Il faut qu'il y ait des mouvements pour éviter de se bloquer dans des habitudes. Je comprends très bien que changer des organisations amène toujours sa part d'inquiétude des salariés, et c'est pourquoi on en discute. Sur le fond, une organisation ne peut pas rester définitivement la même. Elle change en fonction du temps et cela a toujours existé sur ce site. Rien de neuf là non plus.

Cela fait un certain temps qu'on en parle. Je veux bien rentrer dans un débat plus long dans une instance adaptée mais voilà ce que je peux répondre aujourd'hui car vous avez raison, Monsieur Perrotte, je ne veux pas laisser penser que tout le monde s'en va, il n'y a pas les ordres de maintien et personne aux manettes. Où va-t-on ?

Juste une anecdote, je suis arrivé sur le site où il y avait une visite des inspecteurs anglais pendant la grève des agriculteurs qui avaient été efficaces pour tout bloquer car aucun chef d'installation, personne n'avait réussi à monter. J'étais monté avec ma voiture à 3 heures du matin par un sentier de GR et j'ai fini par arriver sur le site et appeler l'ASN à l'époque pour leur dire de ne pas venir car tout était bloqué. À l'époque, le patron de l'ASN de Caen m'avait dit : « On est à 500 mètres de votre bureau. » C'étaient les seuls qui avaient réussi à venir sur le site à l'époque. On nous disait : « Pendant ces grèves, la sûreté n'est pas forcément assurée ». Je suis devenu effectivement la personne qui a emmené tous les inspecteurs dans les différents endroits qu'ils voulaient voir à l'époque. Un des points forts qui était ressorti était que malgré la grève, l'usine tournait normalement, les salariés étaient à leur poste et il n'y avait pas de problématique. C'était une révélation que m'avait confiée les inspecteurs : les gens étaient à leur poste et faisaient leur travail bien que cela faisait 12 heures qu'ils étaient là. C'est vrai. Je terminerai car je trouve que c'est un sujet dont on peut discuter longtemps et il y a des instances où c'est le lieu de le faire.

M. le PRESIDENT.- Je note que vous avez pris un GR avec votre voiture.

M. CHARBONNIER.- Ce GR n'existe plus, il est tombé à la mer. C'était il y a 20 ans.

M. MANCHON.- Tout ce qui concerne les facteurs organisationnels et humains sont des choses qu'on inspecte, pour lesquelles on vient voir l'exploitant. Ce n'est pas une thématique qui est abandonnée au niveau du contrôle, mais une thématique qu'on investigate de plus en plus au niveau des inspections.

M. MARTIN.- J'ai des questions. Je vise directement M. Charbonnier. J'ai noté dans votre exposé que vous avez fait 930 conteneurs. Compte tenu des chiffres qu'a fournis Orano à propos de la relation entre le burn-up et le nombre de conteneurs, je pense que vous êtes allés plus vite que la moyenne. Vous auriez dû en faire 830 ou 820 et vous en avez fait 930, ce qui veut dire que le burn-up des éléments de combustibles a baissé par rapport à l'année précédente, ou alors vous avez amélioré le fonctionnement des vitrifications puisque pour 200 jours, vous n'auriez pas fait ce chiffre. Vous avez amélioré quelque chose et j'aurais voulu savoir quoi.

M. CHARBONNIER.- Effectivement, le burn-up ne baisse pas, il monte mais de plus, on a récupéré les UMO. Ces campagnes sont incluses dans ces chiffres.

M. MARTIN.- Concernant les UMO, j'ai une question à l'ASN qui m'avait répondu par écrit à propos de la difficulté à récupérer les UMO en fond de cuve car le volume n'était pas suffisant pour alimenter et brasser. Apparemment, on terminera au mois de mars. C'est le deuxième point trivial technique. Comment avez-vous fait pour récupérer ce liquide car d'après la note de l'ASN, on ne pouvait pas y arriver ?

M. CHARBONNIER.- Au mois de mars, on a terminé les solutions de concentré avec un premier niveau de rinçage. Après, on rentre dans une situation de démantèlement, il va falloir récupérer et faire des rinçages complémentaires. Ce ne sera pas en mars.

Il reste 50 m³ de solution UMO concentré aujourd'hui dans les cuves. Même en consommant ces 50 m³, il y aura toujours un fond de cuve. Une partie repartira vers des rinçages et quand on passera au démantèlement, il y aura un travail complémentaire. On passe d'une situation d'attente, d'entreposage à une situation de démantèlement qui demande encore du travail.

M. MARTIN.- Par rapport à la lettre que m'a envoyée l'ASN, vous avez augmenté le volume en rinçant, ce qui vous a permis de brasser et de reprendre les effluents quitte à évaporer davantage pour faire la vitrification. Après, vous recommencerez avec le rinçage. C'est bien cela ?

M. CHARBONNIER.- Oui, et plus tard également.

M. MARTIN.- J'ai noté que vous avez envoyé le premier fût du silo 130 au stockage ; vous vouliez peut-être dire à l'entreposage ?

M. CHARBONNIER.- Oui, l'entreposage et là, il est encore dans une phase intermédiaire. Mais il va à l'entreposage.

M. le PRESIDENT.- Ah, la sémantique !

M. MARTIN.- Cela consiste à déplacer les déchets du silo 130 vers un entreposage à côté.

M. CHARBONNIER.- Oui.

M. MARTIN.- Et cela ne va pas ailleurs ? Comme vous avez parlé de graphite, je voulais savoir s'il y avait un stockage graphite.

M. CHARBONNIER.- Il n'est pas au stockage. On est bien entré dans les installations de nouvelle génération avec un conditionnement, un tri des déchets. On sépare l'aluminium car on met sous soude tout le reste, c'est mieux. En revanche, l'aluminium est incompatible avec la soude. Un certain nombre de tri est fait pour assurer un entreposage qui nous permet d'attendre dans des conditions d'entreposage réputées plus sûres que l'entreposage actuel qui lui-même est sûr.

M. MARTIN.- C'est votre réponse, ce n'était pas tout à fait ma question. En fait, cela consiste à entreposer à nouveau dans une forme différente ce que vous extrayez du 130 ?

M. CHARBONNIER.- Tout à fait.

M. MARTIN.- Et cela restera sur le site ?

M. CHARBONNIER.- Cela restera sur le site jusqu'à ce que l'on ait une filière définitive.

M. MARTIN.- Tout ce que j'ai vu reste sur le site sous forme d'entreposage ?

M. CHARBONNIER.- Sauf certains éléments que l'on trie. L'aluminium a une filière. Le graphite n'en a pas aujourd'hui.

M. MARTIN.- Cette opportunité d'envoyer dans une filière aluminium est arrivée ?

M. CHARBONNIER.- L'aluminium part dans les déchets classiques.

M. MARTIN.- Si vous avez une filière, vous me le dites. Merci et merci monsieur le Président.

M. HAMELIN.- Je ne m'aventurerai pas dans des questions techniques mais des questions plus terre à terre. Les travaux de terrassement sur l'extension d'entreposage commencent cette année. Quand est-ce que ce sera mis en service ?

M. CHARBONNIER.- Je réserve ma réponse, je crois qu'il y a pour six ou sept ans de travail.

M. HAMELIN.- C'est très important pour M. Charbonnier, s'il veut venir au travail, il faut que les routes soient en bon état. C'est au point de vue finances.

M. le PRESIDENT.- Parfois le terre à terre est plus compliqué que le technique.

M. CHARBONNIER.- On espère avoir fini les travaux en 2024.

M. PERROTTE.- Vous n'avez pas évoqué les grands projets 2020 au niveau restructuration et changement de périmètre juridique.

M. CHARBONNIER.- Ce n'est pas un grand projet.

M. ROUSSELET.- Vous avez eu des réunions importantes début janvier sur la question du devenir administratif, la gestion de l'entreprise. Je pense que cela peut regarder tout le monde. Ce projet de séparation aval/amont chez Orano doit intervenir théoriquement avant 2020. On est en 2020. Il y aura un changement de structure qui peut conduire à des conséquences importantes.

M. CHARBONNIER.- Je ne sais pas si les conséquences seront importantes. Deux mots rapidement. Orano est constitué en business units. L'une est appelée business unit mine, qui est une entité juridique indépendante. Il y a une business unit transport, une business unit projet. Aujourd'hui pour plus de lisibilité dans l'organisation qui était prévue depuis toujours, sur la partie cycle, ont été créées deux unités juridiquement indépendantes entre la chimie enrichissement et quelque part le recyclage. Il y aura une entité pour le recyclage et d'autres entités, tout cela restant dans la même gouvernance Orano. C'est transparent sur le travail quotidien des gens.

M. PERROTTE.- Vous allez avoir la renégociation de tous les accords sociaux. Vous ne pouvez pas dire que c'est transparent sur la vie des gens de tous les jours.

M. CHARBONNIER.- C'est normal qu'on le fasse car il y a une nouvelle entreprise mais sur le fond, on ne va pas changer les accords. On va reconduire les mêmes.

M. PERROTTE.- C'est enregistré ?

M. CHARBONNIER.- Oui, c'est enregistré. Cette étape consiste à créer deux entités pour plus de lisibilité de nos activités. Il y aura une bijection ou une répartition qui clarifiera activités et organisation juridique. C'est tout ce qu'il y a dans ce projet. C'est pourquoi ce n'est pas un grand projet mais cela devrait aboutir en 2021. S'il aboutit, on sera dans cette configuration

et on sera comme les mines une entité juridique recyclage et chaque business unit aura son périmètre, ce qui sera plus clair pour expliquer aux gens comment on fonctionne.

Accessoirement, je trouve sur ce sujet que l'on travaille beaucoup plus avec l'ingénierie et le transport qu'avec la chimie enrichissement sur ce site. Je ne vois pas tellement la problématique de rendre plus clairs ces modes de fonctionnement.

M. ROUSSELET.- Il y a tout de même la question de la gestion budgétaire. L'amont est bénéficiaire depuis plusieurs années et va continuer de l'être. La partie recyclage, donc La Hague et Mellox, sont aujourd'hui extrêmement déficitaires. Si vous regardez les chiffres du comité de groupe du 15 janvier, ils sont clairs. On peut se poser des questions sur le but de la séparation. N'est-on pas en train de faire ce qui s'est passé exactement chez BNFL, une structure de défaisance : « Je mets de côté ce qui est déficitaire et je laisse couler » ?

M. CHARBONNIER.- On n'en est pas à ce genre de spéculation. Vous pouvez spéculer tout ce que vous voulez. Ce n'est absolument pas dans l'esprit de cette organisation. Il y a toujours eu des business units bénéficiaires et d'autres moins florissantes. Tout cela a été globalement géré par Orano et les moyens d'Orano à assurer son fonctionnement, ne serait-ce que ses responsabilités d'exploitant nucléaire, sont démontrés et vérifiés par des autorités compétentes en la matière. Ce sera également le cas dans cette organisation. Du point de vue du fonctionnement, Orano va bien avec 1 230 tonnes et ce qu'on est payé, on arrive à vivre. Je suis tout à fait désolé.

M. ROUSSELET.- J'invite tout le monde à regarder le résultat budgétaire des dernières années, à lire l'analyse réalisée par le comité d'audit pour le comité de groupe. Il a été identifié un certain nombre d'inquiétudes sur la situation financière de cette partie de l'organisation de la filière. À partir de là, les discussions sur les contrats avec EDF pour les années à venir sont en cours. Clairement Orano dit qu'EDF ne paye pas assez. EDF dit : « Je paye trop ». Il y a un bilan extrêmement alarmant sur l'avenir d'un point de vue budgétaire.

M. LAFFITTE.- C'est pourquoi l'UNSA-SPEN est partisan d'une présentation du volet économique des deux établissements qui vont constituer la future entité, à savoir La Hague et Mellox, surtout pour le poste 2022-2023. Ces deux établissements seront totalement séparés d'un point de vue juridique et financier, et on souhaite y voir plus clair. Il n'y aura plus l'effet de solidarité des différentes BU entre elles.

M. le PRÉSIDENT.- On a bien noté votre question.

M. MANCHON.- Juste ajouter deux mots sur la procédure administrative. Cette réorganisation fait l'objet d'un processus de changement d'exploitant, donc une modification du décret de l'installation. C'est un processus assez long soumis à une instruction de la part de l'ASN qui, comme l'a rappelé M. Charbonnier, va s'attacher à regarder que l'exploitant conserve les moyens adéquats pour assurer ses fonctions d'exploitant nucléaire. Ce sont des choses qui sont regardées et la procédure administrative prend un certain temps.

M. AUTRET.- Je remercie le lancement d'alerte de la part des représentants du personnel. À chaque examen, création, modification, vieillissement, on évoque les facteurs de marge sûreté en matière de calibrage des équipements de votre industrie. Pourrait-on lors d'une CLI éventuellement avoir une information quant à l'évolution du facteur de marge sûreté en

matière de modification des facteurs sociologiques, organisationnels et humains, de la part d'Orano comme de l'ASN d'ailleurs ?

M. le PRÉSIDENT.- On a bien noté, Monsieur Autret. Vous voyez mon embarras, on va évoquer cela en bureau de CLI.

D'autres remarques ?

M. MARTIN.- J'ai écouté avec attention ce qui a été dit d'un côté et de l'autre. Je signale que tout ceci a été évoqué dont un article journalistique. Ce n'est pas extraordinaire. Il y a le détail et même le chiffre d'affaires.

J'ai également eu une confiance d'un directeur d'EDF qui dit au fond qu'Orano dans EDF, ce ne serait pas mal.

M. CHARBONNIER.- Spéculation.

M. le PRÉSIDENT.- D'autres remarques ?

M. ROUSSELET.- Avec le groupe de travail qui avait déjà travaillé sur ces questions avec l'alerte donnée par Sud tout à l'heure – on verra en réunion de bureau–, peut-être relancer une réunion et faire le point de la situation en tenant compte de tout ce qui a été dit. On ne va pas continuer ce matin mais faire une réunion du groupe de travail au cours de laquelle on fera le point sur les différentes questions posées à l'époque. Dans ce qu'a dit Sud, il y a eu des mots sur le fait que la commission serait dans l'acceptation. C'est tout de même une remise en cause directe de ce qu'on est. Cela veut dire clairement qu'il faut que derrière, on assume ce rôle. Une réunion du groupe de travail serait bien.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. On l'avait pensé sans le dire et c'est mieux en le disant.

D'autres remarques ? Je vous propose de passer au point suivant.

5. LETTRE DE SUITE D'INSPECTION RENFORCÉE DE L'ASN N° INSSN-CAE-2019-00819 SUR LA CORROSION DES ÉVAPORATEURS DE CONCENTRATION DE PRODUITS DE FISSION DE L'UNITÉ 4120. POINT SUR LE NIVEAU DE CORROSION DES AUTRES ÉVAPORATEURS

M. MANCHON.- Avant de laisser la parole à M. Timotijevic, on est venus en force avec quatre représentants de l'ASN, ce qui est plus que notre habitude à cette CLI. On fait un effort aussi du point de vue de la transparence pour que les inspecteurs les plus proches du terrain et qui connaissent mieux les sujets viennent les présenter. C'est un effort assez important de notre part.

En ce qui concerne ce sujet des évaporateurs, introduire cette présentation pour dire que c'est un sujet sérieux pour nous et qui fait, comme cela va vous être présenté, l'objet d'un contrôle approfondi de la part de l'ASN et qui a justifié la réalisation d'une inspection renforcée sur cette thématique.

M. le PRÉSIDENT.- Avant de donner la parole à l'orateur, je voulais vous remercier de votre présence au nom de tous les membres de la CLI. Nous sommes sensibles à votre présence, le

fait que vous soyez en nombre est tout à fait accepté et nous vous invitons bien volontiers à partager notre déjeuner après. Nous sommes tous très sensibles à votre présence.

J'ai représenté notre CLI aux vœux de l'ASN à Paris il y a quelques jours. J'ai pu échanger avec le président de l'ASN et le directeur général et je me suis rendu compte dans leur discours de présentation des vœux l'importance des CLI à leurs yeux. Je l'ai souligné et ai remercié le président de l'ASN à cet égard.

M. TIMOTIJEVIC.- L'objet de cette présentation est de faire un point sur l'inspection renforcée qui s'est établie sur plusieurs jours concernant notamment la corrosion des évaporateurs de l'unité 4120 qui se répartit sur les ateliers T2 et R2, chacun possédant trois de ces évaporateurs de concentration de produits de fission. Il faut savoir que les inspecteurs se sont focalisés plus particulièrement sur le 4120-23 et ces contrôles au sein de l'atelier T2 en raison des épaisseurs qui avaient été jugées les plus critiques lors de la dernière campagne de mesures.

Une présentation assez succincte des évaporateurs d'un volume utile de 10 m³. Leur mise en fonctionnement date de 1989 et 1994. Je ne m'attarderai pas là-dessus si ce n'est qu'elles sont dans ce que l'on appelle des casemates en béton, donc des cellules avec des épaisseurs de murs d'un minimum de 1,20 mètre mais qui peuvent aller également au-delà. Il faut savoir que l'accessibilité est uniquement possible par ce qu'on appelle des trous d'endoscope munis de bouchons pour éviter les radiations.

Conçues pour 30 ans, lors d'un réexamen décennal, l'ASN a demandé des mesures d'épaisseur. Ces mesures d'épaisseur ont été renouvelées en 2014 et 2015 par des contrôles non destructifs, ont mis en évidence une corrosion plus rapide que prévu à la conception. En 2016, l'ASN a donc encadré par une décision et le biais de plusieurs prescriptions concernant le suivi, le contrôle, les moyens organisationnels en termes de gestion de scénarios potentiels. Dans ce cadre, l'inspection renforcée sur plusieurs jours a voulu visualiser l'ensemble de la démarche de la campagne de contrôle, ne s'arrêtant pas simplement à la mesure en elle-même même si elle est la plus révélatrice de l'état des évaporateurs. Mais il faut savoir que les parties amont et aval sont tout aussi importantes, que ce soit en termes de sûreté ou de radioprotection. Attelage, sas, ouverture des endoscopes, assistance radiologique et réalisations des contrôles non destructifs tels que cités.

Là, vous avez quelques explications imagées pour comprendre. C'est une vue avec transparence, normalement vous ne visualisez pas les évaporateurs derrière les voiles de béton. Sont mentionnés en tant que trous d'endoscope les deux seules accessibilités possibles pour ces évaporateurs. Je ne m'attarde pas mais dans le cadre de NCPF, cela a permis un retour d'expérience et pour les futurs évaporateurs, il y aura plus de trous d'endoscope pour avoir une accessibilité accrue des surfaces nécessaires au contrôle de leurs épaisseurs.

Par le biais des prescriptions imposées à l'exploitant par la décision des évaporateurs, on leur a demandé également d'améliorer leurs technologies en termes de mesures. Donc il faut savoir qu'à l'origine, en 2010, vous passiez par le trou d'endoscope avec une perche dotée d'uniquement trois axes. À partir de 2017, 2018, la cinq-axes est arrivée, la quatre-axes avait été intermédiaire.

La difficulté concernant les mesures qui nous intéressait particulièrement, celle qui avait révélé lors de la dernière campagne les mesures les plus réduites. Il faut savoir qu'un échafaudage est nécessaire car vous voyez la hauteur. Je n'ai pas mis l'échelle, mais il y a à peu près une quinzaine de mètres. Vous mettez un échafaudage pour atteindre la ligne d'eau surchauffée référencée EF-305 et là-dedans, vous allez faire glisser un furet qui va devoir descendre jusqu'au fond du bouilleur. Je vous laisse deviner la complexité pour une sonde miniaturisée d'atteindre sans encombre ce point de mesure.

Le premier jour est une phase préparatoire ; les trois jours suivants, les mesures US externes au contact inter spires, et enfin celle qui a posé quelques soucis, quelques aléas et qui finalement s'est bien terminée, la ligne droite de la ligne EF-305 (EF pour eau surchauffée). L'opération de tests en pression n'a pu être réalisée le cinquième jour comme prévu. Les inspecteurs présents ont réalisé ce qu'on appelle – et qui est prescrit par la décision évaporateurs – une réunion de démarrage pour les deux évaporateurs 4120-21 et 4120-22 qui avaient déjà fait l'objet de l'ensemble des mesures observées par le 4120-23. Il n'y avait pas de difficultés particulières. Ensuite, cela a permis également de faire un point préalable au vu des résultats et de l'analyse des mesures constatées lors de l'inspections, ce qui a donné par la suite lieu également à une réunion de redémarrage par audio conférence dans les bureaux de l'ASN.

Les examens et contrôles menés par les quatre inspecteurs ont permis de constater la robustesse du processus de contrôle de ces évaporateurs car démarrés dans les années 2010. Aujourd'hui en 2019, l'organisation et les moyens ont bénéficié d'un retour d'expérience. De ce point de vue, il y a eu une forte satisfaction des inspecteurs, comme je l'ai écrit : « Les procédures et modes opératoires régulièrement améliorés associés à des équipes compétentes et expérimentées traduisent un processus solide ».

Dans la lettre de suite, si vous avez la curiosité de la lire, il y a eu des points d'amélioration mais c'est l'objet de toute inspection que de faire référence à l'amélioration attendue continue de l'exploitant. Le référentiel encadrant les mesures d'épaisseur des ESPN par une personne qualifiée COFREND (confédération des contrôles non destructifs). Réaliser une vérification annuelle des cales étalons utilisées. Mettre en place une organisation plus robuste pour gérer la coactivité des chantiers présentant des enjeux et faire respecter strictement les consignes de confinement lors des travaux de contrôle et de maintenance.

Ces fameux résultats de contrôles non destructifs ont montré que l'évaporateur 4120-23 de T2 approchait de sa fin de vie. Dans l'état actuel des connaissances, les résultats ne permettent pas de statuer pour l'année à venir, 2020, sans restriction. Lors de la réunion de redémarrage tenue avec l'ASN et l'exploitant pour évaluer les conditions de redémarrage de l'évaporateur, il a été conclu la nécessité de réduire au maximum le temps d'utilisation, de prioriser l'utilisation des autres évaporateurs avec des épaisseurs moins sensibles et également une surveillance accrue transmise à l'ASN par le biais de bilans mensuels qui s'opèrent depuis le mois de décembre 2019.

Il faut savoir qu'étant donné l'état des connaissances et les mesures relevées, Orano s'est engagé à renouveler lors d'une campagne d'arrêt pour maintenance courte sa campagne de 30 mesures sur l'évaporateur 4120-23, ce qui fera l'objet d'une inspection peut-être pas renforcée de 4 ou 5 jours mais au moins lors de la campagne des 30 mesures qui peuvent

s'opérer sur une ou deux journées. Orano Cycle s'est engagé sur l'ensemble de ces points. L'évaporateur a été redémarré le 27 décembre 2019.

En l'état actuel des connaissances, la décision demandait à l'exploitant d'établir par analyse un critère d'arrêt sur lequel il jugerait nécessaire de mener une réflexion suite aux campagnes de mesure. Aujourd'hui, il y a plusieurs réflexions notamment la réalisation de mesures d'épaisseur au niveau de la zone d'intérêt. C'est un élément auquel l'ASN tient et sur lequel l'exploitant s'engage.

La réalisation d'un nombre minimal de mesures. Le calcul du temps d'ouverture plutôt que des jours calendaires pour juger de la fin de vie d'un évaporateur, d'un équipement. La réalisation d'une campagne de mesures d'épaisseur lors de chaque arrêt pour maintenance. Et enfin exclure tout accroissement du temps d'ouverture une fois que celui-ci aura été fixé.

C'est une annexe pour expliquer ce qu'est une zone d'intérêt sensible (ZIS) établie par l'exploitant, zone sur laquelle on est un peu plus regardant en termes de contrôle et de nombre de mesures. J'espère avoir été clair et s'il y a des questions, n'hésitez pas, tout de suite ou plus tard.

M. le PRESIDENT.- Merci de votre présentation qui est effectivement très claire, même pour les béotiens. Avez-vous des remarques ?

M. AUTRET.- Vous nous avez donné l'épaisseur des murs de la casemate. J'aurais voulu avoir une information sur l'épaisseur qui a été mesurée aujourd'hui sur ces évaporateurs et le ratio par rapport à la cote d'origine.

Je voulais savoir s'il y avait eu une analyse des causes de l'échec du modèle qui avait été retenu à la conception puisque vous disiez que cela s'était corrodé plus vite que prévu. Et une question pour Orano, avez-vous changé quelque chose dans le procédé : les acides utilisés, leurs facteurs de concentration, les températures de chauffe, l'accélération du processus ? Ce sont des idées qui me viennent mais ce n'est pas exhaustif.

M. MANCHON.- L'analyse des causes a été prescrite par l'ASN dans sa décision pour déduire les facteurs physico-chimiques qui avaient entraîné l'accroissement de la corrosion. Cela faisait partie des choses prescrites au moment de la décision et qui ont fait l'objet de l'amélioration.

M. CHARBONNIER.- Sur ces évaporateurs de T2, on a dit qu'on s'arrêtait aux alentours de 7, 7,5. On doit être à 7,60 pour celui qui est concerné. Les autres ont 2 mm de plus ; il n'y a pas de sujets sur les autres. Un se trouve être plus corrodé.

Je pourrai vous donner le détail après car j'ai peur de vous donner des imprécisions. Je n'ai plus tout à fait les dernières mesures en tête.

Pour ce qui est des causes, j'ai fait un peu de corrosion dans ma vie car en tant qu'étudiant, j'étais en laboratoire, je peux vous dire que la température est un élément fort dans la façon de gérer la vitesse de corrosion. La loi d'Arrhenius fait que plus vous montez en température, plus les phénomènes électrochimiques s'accélèrent. On fait des simulations de vieillissement en augmentant les températures dans certains cas de figure pour voir comment cela se présente.

Tous ces éléments sont dans des présentations spécifiques. Il se trouve qu'on avait mis les limiteurs de corrosion sur les espèces indésirables qu'on aurait pu voir pour complexer le fluor. Mettre de l'alumine dans les solutions. Cela a été fait.

Deuxième point, et c'est ce qui montre qu'effectivement on touche bien plus dans le domaine de premier niveau, la bonne gestion des températures et de l'utilisation d'une conduite plus serrée de l'opérabilité des évaporateurs fait que si on regarde aujourd'hui sur certains évaporateurs, on est quasiment dans ce qui était donné au dimensionnement. Aujourd'hui, on se dit qu'on fonctionne, on met vraiment une limite. La question avait été posée pour l'évaporateur R-7 qui était à 175 degrés alors que les autres étaient à 150. Il arrive un moment où il peut y avoir des effets de seuils sur les températures et des effets d'accélération.

N'utiliser les évaporateurs que quand on en a besoin. Limiter la température. Mieux piloter et plus finement l'évaporateur en termes de température et d'utilisation fait gagner énormément en termes de vie, ce qui se voit dans les derniers résultats. Si on fait abstraction du début à la fin, si on ne tire plus la moyenne sur laquelle on a calculé les vitesses mais que l'on prend les deux dernières années où toutes ces mesures ont été mises en place, la vitesse de corrosion a diminué très clairement. Voilà ce que je peux dire sur ces évaporateurs.

M. AUTRET.- Un mot sur l'épaisseur initiale ?

M. CHARBONNIER.- Une douzaine de millimètres. Dans le REX sur les nouveaux, on en parlera cet après-midi, on sait ce qui marche finalement et il est normal qu'un évaporateur s'use. Ce n'est pas parce que les pneus d'une voiture s'usent qu'on va arrêter d'utiliser la gomme. On va améliorer la gomme. On a plutôt conservé la même technologie car on la maîtrise bien, on a de l'expérience. On a augmenté l'épaisseur de 4 mm sur les tôles des nouveaux évaporateurs pour une même durée de vie conceptuelle. 4 mm pour 150 microns par an, cela fait beaucoup plus que ce qu'on imagine.

On est très confiants sur les nouveaux évaporateurs, à la fois dans leur capacité à démarrer et fonctionner correctement car on n'a pas énormément modifié le design de ces équipements mais on a pris en compte quelques améliorations comme la hauteur de dégagement des mousses. On enlève les irritants qui nous gênent au quotidien mais le design et le matériel sont les mêmes. De plus, la conception aujourd'hui est bien meilleure grâce aux nouvelles règles qui s'appliquent. Il est mesuré sous tous les angles, le fait qu'il soit devenu ESPN, ce qui n'était pas évident au départ car il est plutôt en dépression. Mettre un équipement en dépression dans les équipements sous pression, c'était compliqué à comprendre au départ. Il n'empêche qu'au terme de la conception, cela met énormément de contrôles supplémentaires en place, ce qui fait qu'on vérifie plus la conception, les radios, etc. Cela coûte plus cher, cela prend plus de temps mais la qualité de réalisation est encore améliorée sur ces évaporateurs.

M. LARQUEMAIN.- Que sont les mesures US ?

M. CHARBONNIER.- Ultrason. On mesure la vitesse à laquelle l'ultrason rentre et dès qu'il touche et revient, on mesure la réflexion et cela donne des défauts à l'intérieur d'un matériel. C'est une technique assez ancienne. Je l'ai moi-même apprise à l'école. Cela commence à dater mais reste très efficace et maîtrisé aujourd'hui. Vous envoyez l'onde dans

l'eau, vous en connaissez la vitesse, quand elle revient, cela va donner le défaut, où il se situe en profondeur et chaque fois que vous changez de milieu, la paroi se mesure également de cette façon. C'est plus compliqué quand on a de multiples parois mais quand on est sur une mesure d'épaisseur, cela marche très bien. Vous posez l'appareil, vous le couplez à l'eau et vous mesurez l'épaisseur. Il faut bien le positionner. C'est plutôt une technique bien maîtrisée.

M. ROUSSELET.- Vous nous avez présenté comme projet d'avoir autant de production cette année que l'année dernière. J'essaie de comprendre par rapport à la mise en route et le remplacement des évaporateurs. Sur le B3, le cadencement sera inférieur le temps que vous ayez les nouveaux. L'un d'entre eux va probablement s'arrêter à un moment ou un autre, peut-être dans le courant de l'année. En tout cas, il est en fin de vie comme cela a été dit tout à l'heure. Comment fait-on correspondre un tel projet de production en même temps qu'un déficit de flux ? La cadence passe de 3,1 tonnes par jour à 2,2. Comment fait-on pour avoir le même résultat ?

M. CHARBONNIER.- Merci de vous inquiéter de notre production, mais rassurez-vous : aujourd'hui avec cinq évaporateurs, on tient le programme. Fondamentalement, un programme de production est toujours revu et suivi à l'année longue. Vous l'avez vu ici avec deux mois d'arrêt sur R-1. Je rappelle le dimensionnement initial des installations en cisailage, ponctuellement vous pouvez aller à quatre, voire cinq tonnes par jour. Après la question porte sur le flux. Il faut évidemment que rien ne nous arrête, qu'il n'y ait pas de contrôle à faire. Aujourd'hui on a des contrôles réglementaires, des choses mises dans des plannings. Si un arrêt est globalement imprévu, on modifie parfois les choses pour avancer des arrêts prévus plus tard, ce qui nous permet de rattraper et de passer en masqué. Il y a certains arrêts obligatoires de contrôle car on les multiplie, comme cela a été dit. Aujourd'hui, on fonctionne, ces hypothèses sont intégrées dans notre programme de 1 200 tonnes. Un schéma industriel de production nous amène à 1 200 tonnes en intégrant la possibilité d'arrêter un évaporateur en cours d'année ou l'année prochaine. Cela fait basculer, et reprendre des charges sur d'autres unités.

M. le PRESIDENT.- Avez-vous d'autres remarques sur ce sujet ?

M. MARTIN.- Une remarque technique, mais M. Charbonnier en a certainement la réponse. Pouvez-vous faire varier le hold-up des produits de fission dans l'évaporation dans des proportions assez caractéristiques ? Par exemple, celles correspondant à un arrêt d'évaporateur pendant un mois ou deux. Autrement dit, votre hold up est-il dans des limites très étroites en ce qui concerne les liquides de produits de fission ou est-ce relativement élastique ?

M. CHARBONNIER.- Il se trouve que sur T7, on ne peut plus vitrifier car on n'en a pas assez. Sur P3, T2, R7, le hold-up est plus important. Il y a moins de marge.

M. MARTIN.- C'était ma question. Je vous remercie.

M. CHARBONNIER.- Sur P3, on n'a parfois plus la solution sinon on aurait fait plus.

M. le PRESIDENT.- Merci. D'autres remarques sur ce point ? Je remercie l'ASN pour sa contribution à ce point important de sûreté nucléaire qui intéresse beaucoup notre commission.

6. POINT D'AVANCEMENT SUR LA DÉPOLLUTION DU RU DES LANDES

M. CHARBONNIER.- Concernant cette opération de reprise du ru des Landes, comme je vous l'ai expliqué la dernière fois, on attend toujours une autorisation administrative. On a déposé un dossier en avril 2019 et on attend une autorisation. Les choses avancent mais on a besoin d'une dérogation vis-à-vis des espèces protégées. Une autorisation, le projet d'arrêté préfectoral avance. On a vu un premier projet qui nous permettrait de faire les travaux, au moins une ouverture en février 2021. On est en attente de l'arrêté préfectoral signé avant que l'ASN puisse instruire ce dossier et donner son aval sur ces travaux de reprise de terre.

Que fait-on aujourd'hui ? La zone est délimitée, on a préparé la façon d'intervenir. D'aucuns nous avaient demandé comment on interviendrait sur ces choses. Il s'agit de boues, les quantités ne sont pas énormes, les activités très faibles. L'idée de fond est de remettre un matériel propre en lieu et place des boues que l'on retire pour avoir un suivi ensuite et nous assurer d'avoir une meilleure surveillance de la zone. Cela permettra de savoir si on a un peu plus ou un moins car on aura un point 0.

La zone est sécurisée, elle est globalement aujourd'hui limitée et on attend de faire les travaux. Si ce sont vraiment des boues, l'idéal est de le faire dans une période où il n'y a pas beaucoup de pluie. C'est préférable car on va gérer toutes les eaux que l'on récupère, les vérifier avant éventuellement de les remonter vers le site et les rejeter vers le réseau gravitaire. Soit ce sont des boues et une suceuse ira récupérer car il s'agit d'amas de feuilles en putridité. C'est une boue très végétale qu'on va récupérer, qui fixe assez bien les radioéléments qu'on va mettre dans des citernes pour séparer l'eau et les boues. Ensuite, laisser sécher les boues et les envoyer en big bag vers une filière de stockage TFA. Cet été, cela aurait pu être fait à la bêche sans problématique particulière. Il s'agit de récupérer 25 m³ de matériaux sur les activités pour lesquelles ont été définis les travaux.

Deuxième point, la surveillance environnementale se poursuit comme on s'y était engagé dans cette zone. Les points bleus, c'est ce que l'on avait rajouté dans le programme trimestriel de surveillance des radioéléments dans la terre, les sédiments, les herbes, les végétaux. J'ai remis rapidement derrière les radio éléments (césium, américium, etc.) que l'on trouve à la fois en terre en becquerels frais, et les autres dans les sédiments. On peut dire que rien ne change fondamentalement. Il y a des fluctuations en fonction de l'eau de la pluie, de l'endroit où vous le prenez mais cela reste dans les mêmes ordres de grandeur. Il y a des points qui baissent, d'autres qui montent un peu, mais tous restent aux mêmes niveaux depuis qu'on parle de cette affaire.

Aujourd'hui, on attend d'avoir l'autorisation de mener les travaux, que l'on n'a pas. Je ne peux rien vous dire de plus à ce sujet.

M. le PRÉSIDENT.- Merci Monsieur Charbonnier. Il est important d'avoir cette information et en ce qui nous concerne, on ne lâchera rien sur ce dossier.

M. PERROTTE.- Ce n'est pas sur l'exposé mais je voulais faire part de ma confusion car on se réunit pour la première fois depuis le 3 octobre et entre-temps est décédé notre collègue

André Guillemette à qui l'on n'a pas encore rendu hommage. Il faut le faire. Je voudrais dire quelques mots.

André Guillemette est un ancien militant syndical avec qui je ne partageais pas les mêmes conceptions syndicales. Militant de l'environnement et de l'énergie avec qui je ne partageais pas les mêmes thèses. Mais au moins on partageait une même chose, le souci d'informer le public du travail de ces CLI. André qui était présent à la CLI avant moi, et je crois que je suis désormais le plus ancien de la CLI aujourd'hui, a fourni un très gros travail tout au long de ses mandats pour la CLI. Je crois qu'il fallait lui rendre cet hommage.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur Perrotte, de l'avoir fait. La présidente de la CLI Andra aujourd'hui présente l'avait fait au nom de toutes les CLI lors de la dernière assemblée générale de l'Andra. On vous rejoint sur l'hommage que vous venez de rendre.

M. VASTEL.- Je remercie M. Perrotte pour l'hommage à André Guillemette qui a beaucoup travaillé sur le dossier du ru des Landes. J'aurais plusieurs questions à poser. Quand on dit que la zone est sécurisée, j'aimerais avoir plus de précisions. J'y suis passé l'autre jour et je n'ai rien vu de particulier.

Sur les travaux, les dates de début vont être liées à l'autorisation de l'ASN et de la préfecture. Pourrait-on avoir les dates ?

Il y a encore dans votre présentation des tableaux pour la terre et en végétaux aquatiques en becquerels frais. On avait déjà fait la remarque, on présente toujours des résultats en becquerels secs. Je ne vois pas pourquoi on recommence. Vous avez envie de cacher des choses ? Je ne sais pas.

Quand j'ai relu la note de l'IRSN du 14 février, il doit y avoir une surveillance régulière du strontium. Dans les tableaux, il est absent de la terre et des végétaux aquatiques.

Pour ce qui est de la terre, on ne sait pas à quelle profondeur, quelle strate, si c'est à la surface, cinq ou 10 cm ?

M. CHARBONNIER.- Je vais vous donner ces informations pour faire un point rapide des éléments. Je rappelle que les becquerels frais de façon générale sont ce qui correspond à la réalité du terrain. Je dis que c'est sécurisé, on a vérifié et on est tous d'accord, il n'y a pas d'impact, vous pouvez y passer. L'ensemble est clôturé, vous n'avez pas à entrer dans un domaine privé. Aujourd'hui, il n'y a pas de sujet particulier. On a vérifié qu'il n'y a pas de problématique associée à cet endroit. Je vous renvoie vers les CLI précédentes, il n'y a pas d'augmentation de débit de doses, pas d'augmentation de contamination atmosphérique, etc. En ce sens, c'est sûr. D'ailleurs si telle avait été la question, on ne serait pas en train de discuter mais on aurait accéléré évidemment le travail.

Les becquerels frais sont la première des choses qu'on trouve. Quand vous prenez votre salade, le potassium est bien en becquerels frais. Il faut donc comparer des choses comparables par rapport à l'environnement et à la chaîne alimentaire.

M. VASTEL.- Certaines parties, pas la terre et les végétaux.

M. CHARBONNIER.- Il y a juste un facteur 7 à ajouter, je pense.

M. VASTEL.- Pourquoi ne sont-ils pas en becquerels secs ?

M. CHARBONNIER.- C'est ce que l'on ramasse. Je ne sais pas ce que peuvent être les becquerels secs de l'eau.

C'est une première des choses.

Effectivement, je fais amende honorable si on peut mettre des becquerels secs entre parenthèses. Mais je m'en suis déjà expliqué.

M. VASTEL.- Il y a des becquerels secs dans certains tableaux. Ils ne sont pas en gras mais en tout petit et on peut constater que dans un tableau, il y a tout de même 450 becquerels de strontium dans le point RL-13/450 qui est un abreuvoir où vont les animaux.

M. CHARBONNIER.- Ce sont des ordres de grandeur sur le RL 13.

M. VASTEL.- 450 de becquerels secs de strontium dans un abreuvoir.

M. CHARBONNIER.- C'est bien pourquoi il faut parler en becquerels frais.

Le becquerel sec est fait pour les laboratoires.

M. VASTEL.- Quand l'IRSN donne des chiffres, il les donne en becquerels secs, je suis désolé.

M. CHARBONNIER.- Ils sont en becquerels secs aussi derrière.

M. VASTEL.- C'est bien 450.

M. CHARBONNIER.- La matière est ce que vous avez.

Un intervenant.- (*Intervention inaudible hors micro*).

M. CHARBONNIER.- Oui, certains sont plus grands et d'autres plus petits.

M. VASTEL.- Sur le tableau de la page 8, c'est de la terre, c'est en becquerels frais. Et quand on a des résultats de l'IRSN ou d'autres laboratoires, c'est en becquerels secs. La remarque avait déjà été faite. Je ne sais pas pourquoi.

M. AUTRET.- On va rester sur le strontium. Ce que vous dites par rapport aux becquerels frais et secs, cela m'interpelle un peu vu les opérations chimiques de carbonisation et autres nécessaires pour pouvoir mesurer le strontium.

En Union soviétique, les niveaux admis pour cet élément après l'accident de Tchernobyl avaient été baissés à un niveau très inférieur, 5 becquerels frais par kilogramme au lieu de 300 becquerels par kilogramme pour le césium. Cela avait été baissé à un niveau très inférieur de celui admis chez nous du fait de sa radiotoxicité très spécifique. Quelqu'un ici dans la CLI aurait-il une explication là-dessus ? Je sais qu'ils étaient très attentifs à ce qu'il n'y ait pas de contamination de produits au-dessus de 5 becquerels par kilo pour le strontium 90, cet élément très particulier.

M. le PRESIDENT.- Quelqu'un veut-il apporter un élément de réponse ?

M. MANCHON.- Sans revenir sur l'expertise et les points de prélèvement, tout cela avait fait l'objet de plusieurs débats à cette CLI à laquelle je n'étais pas. C'était Mme Héron à l'époque. Effectivement, il y a une contamination sur cette terre, que l'on parle en becquerels frais ou secs. En revanche, il n'y a pas d'enjeu sanitaire associé. C'est important de le rappeler. Néanmoins, et la doctrine de l'ASN est claire à ce sujet, doit être privilégié le

retrait complet de la contamination. C'est ce qu'a présenté l'exploitant dans son dossier qui est en cours d'instruction.

Il a été posé la question de la date. Il y a deux instructions indépendantes, l'instruction du côté de la DREAL et l'approbation du plan de gestion des terres par l'ASN. Je n'ai pas de date. Je laisserai la DREAL s'exprimer sur leur instruction. Pour ce qui est de celle de l'ASN, on nous avait présenté un point d'étape à la dernière CLI qui date de 2018, sur les avancées de l'instruction. C'est une instruction que l'on mène en parallèle, on attendra très certainement que la DREAL ait fourni son autorisation pour faire une autorisation d'ensemble et je n'ai pas de date à donner car on l'autorisera quand elle sera prête.

M. le PRESIDENT.- On va essayer de faire en sorte que ce soit le plus proche possible.

M. VASTEL.- J'ai encore des choses à dire. La zone nord d'Orano est tout de même une zone où des tranchées et des blocs béton ont fui, le silo 130. Il y a tout un historique, des radioéléments qui se sont trouvés dans la terre, le silo 130 et on constate une reconcentration de tous ces éléments, entre autres du strontium et du plutonium, et le même phénomène fait une taxe de léopard comme les contaminations qui ont été constatées à Fukushima ou Tchernobyl. Il paraît important qu'il y ait une surveillance plus importante sur cette zone où des bovins mangent de l'herbe et boivent de l'eau. En normand, les becquerelles sont des brebis donc il y a des becquerelles qui mangent des becquerels dans ce champ.

Il nous paraît donc important que ce soit plus suivi, qu'il y ait une expertise indépendante sur le chantier et après le chantier car les recommandations de l'IRSN dans la note du 14 février ne sont pas toujours respectées car l'IRSN recommande l'analyse de l'activité du strontium notamment dans les végétaux de la zone humide suivie en aval de l'abreuvoir. On voit que ce n'est pas toujours fait pour la terre et c'est en becquerel frais. Il y a un certain nombre d'anomalies sur cette zone et il nous paraît important qu'il y ait plus de suivi et on voit que l'exploitant ne suit pas forcément les recommandations de l'IRSN. La CLI est un organe qui a pour but d'informer les gens. On est à l'instant T +1, et j'aimerais savoir s'il ne pourrait pas y avoir une expertise indépendante sur ce chantier.

M. VAULTIER.- Une expertise indépendante, je crois, sous couvert de l'ASN et de l'IRSN mais vous êtes indépendants. On va mettre de l'indépendance à l'indépendance, pour aller où ?

M. MANCHON.- Une expertise de l'IRSN a été menée sur ce sujet et abouti à un certain nombre de recommandations qui ont enrichi le plan de surveillance de l'exploitant actuel. Ce débat a déjà eu lieu. L'IRSN fait aussi des prélèvements dans la zone. Des prélèvements indépendants sont également réalisés sur cette zone. Le programme de surveillance a fait l'objet de débat entre l'autorité de sûreté et l'exploitant notamment via cette expertise de l'IRSN. La surveillance dans cette zone fait aussi l'objet de contrôles supplémentaires. La surveillance qui en est faite est tout à fait satisfaisante et le retour d'expérience montre qu'il n'y a pas d'évolution.

M. VASTEL.- Si on discute du ru des Landes aujourd'hui, c'est parce que l'ACRO a trouvé du plutonium sinon ce serait silence radio. En 2002, des radio éléments ont été trouvés : 200 becquerels de césium, 500 becquerels de strontium. En strontium, on retrouve encore 450. Il est important de faire un focus et d'affiner tout cela.

M. le PRESIDENT.- Monsieur Vastel, vous soulignez le rôle essentiel des associations de protection de l'environnement dans le lancement des alertes et je crois que notre commission prend cela en considération. Tous les acteurs, que ce soit l'exploitant, l'autorité de sûreté, sont prêts. On attend maintenant la décision qui ne saurait tarder pour pouvoir régler définitivement ce problème. Comme vous le dites, on reste éveillés et vigilants.

M. MANCHON.- Sur la question de la transparence, des prélèvements ont été réalisés par l'IRSN et tous ces prélèvements et ceux faits par l'exploitant sont mis sur un site Internet et disponibles pour le grand public. Des prélèvements réalisés dans cette zone bien avant ceux de l'ACRO mettaient en évidence de la pollution et contamination dans cette zone. Je laisserai l'IRSN s'exprimer à ce sujet si elle le souhaite mais il n'y a pas eu de manque de transparence sur les prélèvements qui ont été faits. Les vôtres complètent ceux qui sont faits mais tout ce qui est fait est en tout cas totalement transparent.

M. VASTEL.- Rien n'a été fait après les résultats.

M. BARON.- Les résultats obtenus sont après la précipitation des oxalates. Quand on précipite les oxalates, on mesure à la fois le naturel et l'artificiel. Je voulais avoir confirmation là-dessus.

Pour mesurer dans les sédiments le strontium 90.

M. CHARBONNIER.- C'est une analyse assez compliquée. J'ai peur de vous dire des choses inexactes et je réserve ma réponse.

M. BARON.- À mon avis le 450, c'est la somme des deux, naturel et artificiel.

M. le PRESIDENT.- Monsieur Autret, une réponse à la question ?

M. AUTRET.- Non, je n'ai pas de réponse à la question.

Je reste sur l'idée que j'avais tout à l'heure : le lait des vaches qui se sont abreuvées dans cet abreuvoir a-t-il été contrôlé ? Il n'y a pas de lait ? C'est de la viande ? C'est un peu dommage.

Je voulais juste rappeler une chose, le strontium est un élément proche du calcium et se fixe dans le lait. C'est là qu'on l'a repéré en Biélorussie et *in fine* dans les os des enfants. Il semble particulièrement dangereux en phase de croissance pour les enfants.

M. CHARBONNIER.- Monsieur Autret, vous pouvez vous référer aux recommandations faites pour les animaux. Vous pouvez voir qu'on n'est pas tout à fait dans ces limites. Après, un incident qu'on ait mis des dispositions restrictives, je peux le comprendre en Russie, je n'ai pas le détail. Ce qui est sûr, c'est que le lait dans les environnements de La Hague est contrôlé par nos services et d'autres. On récupère du lait dans les fermes et on le contrôle. Tous ces éléments sont restitués et publics. Je vous invite à aller sur le site pour vérifier ce genre d'élément.

On n'a pas relevé de difficulté particulière liée à cela, ce qui semble montrer de façon relativement cohérente qu'il n'y a pas d'impact sanitaire associé à cette pollution.

M. le PRESIDENT.- On va poursuivre la réflexion et le suivi de ce dossier. J'espère que pour la prochaine assemblée générale au printemps, cela aura pu avancer du côté de l'ASN et la DREAL.

7. LETTRE DE SUITE D'INSPECTION N° ISSN-CAE-2019-0161 « ENVIRONNEMENT, ORGANISATION, ICPE, IOTA – RISQUES CHIMIQUES

M. MANCHON.- C'est un sujet particulièrement à enjeu pour nous. Finalement, quand on parle de risque dans une installation nucléaire de base, on s'intéresse principalement aux risques radiologiques. C'est celui qui vient immédiatement à l'esprit. Finalement, l'ASN contrôle également les installations classées pour la protection de l'environnement qui sont sur le site, notamment le parc à fioul. Ces installations présentent des risques et l'objectif de cette inspection était d'évaluer et contrôler la conformité de ces installations vis-à-vis de risques non radiologiques.

M. BERTHELOOT.- Comme l'a rappelé M. Manchon, cette inspection concernait les risques non radiologiques. Elle a eu lieu le 21 novembre 2019, c'était une inspection annoncée qui a fait l'objet d'une lettre de suite le 9 décembre 2019, à laquelle a répondu l'exploitant le 14 janvier 2020. Ses réponses sont encore en cours d'instruction au sein de l'ASN.

De quelles installations parle-t-on pour cette inspection ? Je n'ai repris que les plus grandes installations mais ce ne sont pas les seules. On a essentiellement focalisé nos contrôles sur certains stockages de liquides inflammables. Le principal est le parc à fioul appelé PAF au sein d'Orano. Il est constitué de deux réservoirs à toit fixe de fioul domestique de 1 420 m³, un réservoir à toit fixe de fioul lourd d'une plus grande capacité de 4 520 m³, un réservoir désaffecté et un autre parc de stockage associé à la centrale autonome constitué de deux réservoirs à toit fixe de fioul domestique de 1 220 m³.

Pour rappel, le fioul domestique est un liquide inflammable moins inflammable que l'essence. Le point éclair est une caractéristique pour déterminer si c'est un liquide inflammable et plus ou moins inflammable, et celui du fioul domestique est supérieur à 55 degrés alors que pour l'essence, ce point éclair est inférieur à 40 degrés. Ce ne sont pas les mêmes critères d'inflammabilité entre un fioul domestique, encore moins pour un fioul lourd, et les essences.

Sur ce plan de masse, vous avez une représentation du parc à fioul, le parc principal sur le site d'Orano. Vous devinez la cuvette de rétention. Vous voyez les quatre réservoirs que j'ai cités auparavant, les bacs de 1 420 m³ (11, 12, 13). Le 12 doit être le réservoir désaffecté et le 14 est le réservoir de fioul lourd d'une plus grande capacité. Au nord-ouest de cette rétention, vous avez un local DCI et au sud, une zone de chargement d'hydrocarbures.

Vous avez ici une photographie de cet ensemble prise de l'ouest. On peut retrouver les trois premiers réservoirs 11, 12, 13 en premier plan et en fond de photo, le plus gros de ces réservoirs. Ce sont des réservoirs à axe vertical cylindrique.

La réglementation applicable à ces installations demeure l'arrêté INB du 7 février 2012, dit arrêté INB, et les décisions ASN applicables, notamment la décision environnement. La particularité est que ces installations ressemblent fort à ce qu'on trouve dans l'industrie plus classique pour les dépôts de liquides inflammables. L'arrêté INB a rendu à la réglementation qui s'applique à ce type d'installation notamment l'arrêté du 3 octobre 2010 qui s'applique aussi sur des dépôts de liquides inflammables Seveso. C'est le même niveau de réglementation.

L'inspection s'est aussi basée sur une étude des risques chimiques non radiologiques et tout cela en application de l'arrêté INB qui demande une révision quinquennale de l'estimation et évaluation de ces risques non radiologiques. Ce type d'étude peut proposer des mesures d'amélioration en termes de sécurité et de sûreté.

Les principaux points qui ont été contrôlés lors de cette inspection concernaient les mesures de prévention vis-à-vis d'un incendie de ces dépôts. Cela pouvait être des mesures liées à la prévention du débordement des réservoirs. Des mesures organisationnelles et techniques permettent de prévenir les débordements des réservoirs.

Également des mesures de prévention associées au système de réchauffage. Le fioul lourd qui est présent dans le plus gros des réservoirs est un liquide difficilement transférable. Pour faciliter son transfert, il est réchauffé à des températures qui doivent être suivies pour ne pas trop augmenter et éviter les problèmes d'auto inflammation, même si la température d'auto inflammation du fioul lourd est assez élevée.

En termes de mesure de prévention, les vannes de pied de réservoir et vannes de purge. Cette mesure vise à éviter une fuite alimentée dans une cuvette de rétention. Si vous avez une fuite ou une rupture de ligne, pour éviter la vidange du réservoir, des caractéristiques sont demandées sur ces vannes pour justement juguler une fuite à la source et ne pas avoir une vidange gravitaire de l'ensemble de l'inventaire d'un réservoir.

Pour faire en sorte que ces installations, notamment le réservoir, vieillissent bien, les exploitants de ce type de dépôts doivent mettre en place un plan vieillissement pour surveiller dans le temps si les caractéristiques des installations permettent de continuer à conserver le liquide inflammable de manière correcte.

En termes de mesures de protection vis-à-vis de l'incendie, les points regardés étaient la rétention et la gestion des eaux pluviales d'une part pour la protection de l'environnement mais également la rétention à vocation à limiter une nappe si jamais il devait y avoir une, et ne pas avoir à intervenir sur une surface trop importante, ce qui ne permettrait pas de faciliter l'intervention des services de secours.

Cela me permet d'aborder le dernier point, la stratégie de défense incendie. Comme le risque nul n'existe pas, il faut pouvoir parer une fuite et une inflammation de liquides inflammables en ayant une stratégie d'intervention.

Les principaux constats lors de cette inspection concernaient premièrement, le plan vieillissement des réservoirs insuffisamment décliné. Deuxièmement, la stratégie de défense incendie qui nécessite une mise à jour sur la démonstration d'efficacité des moyens de lutte contre l'incendie et enfin la limitation de la surface d'épandage en cas de fuite de la zone comprise du PAF. Je vais revenir sur chacun de ces points.

Sur le premier point, le vieillissement des réservoirs. L'arrêté du 3 octobre 2010 prévoit que les exploitants fassent une visite de routine annuelle pour contrôler s'il n'y a pas de fuite sur les installations. C'est un contrôle d'état général visuel essentiellement. C'est un point qu'Orano a mis en place. Il prévoit une inspection externe tous les cinq ans plus approfondie, qui ne demande pas l'arrêt de l'installation mais des contrôles plus approfondis comme la vérification des déformations géométriques des réservoirs, notamment leur verticalité pour voir s'il n'y a pas de mouvement d'affaissement ou ce genre de choses. Enfin il demande une

inspection hors exploitation détaillée, qui est un peu plus approfondie et qui nécessite l'arrêt des installations pour pouvoir faire des investigations à l'intérieur des réservoirs, des contrôles d'épaisseur. Elle est à faire tous les 10 ans.

L'inspection a mis en relief que l'inspection externe non détaillée n'était pas faite sur certains réservoirs d'Orano. Sur ce point, l'exploitant s'est engagé à réaliser ces inspections externes non détaillées d'ici la fin du mois de mars de cette année.

L'objectif de la stratégie de défense incendie est de s'assurer de la disponibilité des moyens nécessaires à l'extinction de scénarios de référence les plus défavorables en moins de trois heures. La réglementation liste les scénarios à prendre en compte : feu de réservoir, feu de rétention, et feu de récipients mobiles ou d'équipements annexes au stockage. Dans le cas d'Orano, le cas le plus majorant est celui du feu de rétention du parc à fioul. Vous avez ici une représentation cartographique des phénomènes dangereux d'un feu de rétention. Vous trouvez suivant les seuils de la réglementation, les effets létaux significatifs (tracé rouge) pour lesquels les effets maximums attendus pourraient aller jusqu'à 40 mètres, les effets létaux jusqu'à 60 mètres et les effets irréversibles jusqu'à 85 mètres. On peut relever qu'avec ces estimations, il n'y a pas d'effets à l'extérieur de l'établissement.

Lors de l'inspection, il a été constaté que les documents opérationnels de stratégie de défense incendie ne faisaient pas référence à la réglementation actuelle, mais plutôt aux anciennes instructions techniques. Ils disposaient d'un document décrivant les moyens d'intervention mais cela laissait planer un doute dans la mesure où c'était des anciennes références réglementaires qui étaient rappelées. Ce document de stratégie ne disposait pas de la démonstration de la disponibilité et adéquation des moyens de lutte vis-à-vis des stratégies de défense incendie. Par exemple, expliciter quels types de moyens fixes ou mobiles il met en œuvre, savoir si l'accessibilité est satisfaisante, si la portée des lances-canonnes est satisfaisante, si l'encombrement de la cuvette permet d'utiliser tel ou tel coefficient. Tout cela conduit à déterminer finalement et dimensionner les moyens, déterminer la quantité d'eau, la quantité d'émulseur, la signalétique de mise en œuvre de tous ces moyens ; et ce n'était pas assez apparent dans la stratégie de défense incendie.

Lors de l'inspection, on a fait procéder à un essai de fonctionnement en eau des moyens fixes associés au PAF et la protection de son environnement, les rideaux d'eau et les couronnes des réservoirs. D'une part, ces moyens ont fonctionné ; en revanche, ils ont amené un questionnement sur leur efficacité car des buses pouvaient cracher à 360° alors que les moyens à protéger n'étaient pas sur 360°. C'est une question à laquelle l'exploitant doit encore répondre.

Le dernier point concerne l'étude des risques non radiologiques dans laquelle l'exploitant avait préconisé la réalisation d'une mesure de limitation de la surface d'épandage suite à rupture de canalisation dans la zone du PAF. C'est une mesure qui permet de limiter la surface d'épandage si vous avez une fuite dans une zone quelconque. Le meilleur moyen de limiter le feu de nappe à combattre est de pouvoir contrôler son épandage. Pour cela, l'exploitant avait proposé un muret de rétention. Le jour de la visite, il n'était pas en place et l'exploitant n'ayant pas de date à proposer, on lui a posé la question dans la lettre de suite et il s'est engagé à faire cette mesure d'ici la fin du mois de mars.

J'en ai fini pour la présentation, j'espère avoir été clair. Si vous avez des questions, nous sommes prêts à y répondre.

M. le PRESIDENT.- Merci pour cette présentation.

M. VAULTIER.- Une précision pour voir si j'ai bien compris. Par rapport aux contrôles périodiques relevant de l'arrêté de octobre 2010, cela veut dire que cette année, les quatre réservoirs doivent passer au contrôle ? Puisque c'est tous les 10 ans. Je pose la question, c'est une précision.

M. CHARBONNIER.- Il y en a deux. De toute façon indépendamment de tout cela, un plan de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) s'applique avec des plans d'action et l'un d'entre eux vise la limitation des rejets de carbone. Indépendamment de tous ces questionnements, on pensait dans tous les cas de figure arrêter le parc à fioul au mois d'octobre. Le parc à fioul ne sera plus en service après 50 ans de bons et loyaux services sans problème. Comme on est engagé dans cette démarche, on va privilégier l'électricité pour fabriquer notre vapeur.

M. VAULTIER.- Et les biomasses ?

M. CHARBONNIER.- Non, non l'électricité. C'est juste une information. Fondamentalement, on va monter le muret mais notre objectif prévu est de se passer du parc à fioul dès le mois d'octobre.

M. VAULTIER.- Nos trois vieilles chaudières seront arrêtées fin 2020 ?

M. CHARBONNIER.- Non, c'est pour le fioul. Avant, il y a encore un délai donc on va fonctionner au gazole à partir de l'autre stockage de gazole, le temps de muter complètement vers une troisième chaudière électrique. Tout cela se met en place.

M. AUTRET.- Ma question a un peu moins de sens. Je voulais savoir s'il y a des doubles ou triples parois comme sur les navires pétroliers. Je pense au REX de l'Amoco Cadiz.

Une protection avait-elle été prévue contre les agressions extérieures ? Et là, je pense au REX de Lubrizol, bien sûr.

M. CHARBONNIER.- On n'est pas sur un navire dans la mer et les volumes n'ont rien à voir. Les cuves seront vidangées pour faire le contrôle périodique au mois d'octobre et ne seront plus remplies et dégazées.

Quant aux protections de site, évidemment il y a des moyens, les interdictions de survol, etc. Ensuite il y a des pompiers sur site. Pendant l'inspection, on montre que la stratégie d'extinction est basée là-dessus. 170 personnes ont des formations de pompier sur le site. Un tiers de ces personnes intervient comme pompiers dans le civil, qui sont à la fois dans les SDIS et qui ont un entraînement, on peut les saluer aujourd'hui. 170 personnes est l'équivalent de ce que vous allez trouver sur deux ou trois arrondissements de la région parisienne. Cela représente des moyens, ils font à peu près 15 000 interventions dans l'année. Ce sont des ordres de grandeur supérieurs à ce qui se passe chez nous. S'il y en a quelques centaines, c'est déjà beaucoup.

On est dimensionné pour cela, on est très proche et l'arrêté demandait la stratégie. Elle a été définie mais pas bien expliquée lors de l'inspection, ce qui est sans doute de notre fait. Mais de toute façon, on prévient les pompiers de Beaumont dès qu'on a un problème sur le parc à

fioul. À ce moment-là, des taux de couverture s'appliquent au titre de l'arrêté et font que de fait, on se trouve être autonome pour l'éteindre mais si on ne le fait pas, il y a des éléments supplémentaires. Fondamentalement, pour un incendie de cette nature et vu ce que l'on est capable de mettre en face, on n'est pas dans l'embarras.

M. le PRESIDENT.- Merci. Je voudrais en profiter pour saluer la présence du colonel Lurton du SDIS 50. Cette lettre d'inspection est un bon moyen d'illustrer la problématique de sécurité incendie qui entre dans le cadre général en ce qui concerne la sûreté nucléaire.

M. MARTIN.- Je rappelle un petit incident. J'ai entendu qu'on faisait des contrôles tous les 10 ans avec dégazage. Je rappelle car malheureusement cela m'est arrivé, que pour nettoyer la cuve, on a dégazé avec la vapeur qui, si elle tombe en-dessous de sa température de condensation, condense instantanément. La cuve s'est trouvée sous vide car la réalimentation en air était trop lente et on a collapsé avec le concours des APAVE. Comme j'ai entendu qu'il y avait beaucoup de manipulations de ce genre, quand on collapse dans un réservoir qui n'est pas entièrement propre, cela pose des problèmes. Je voulais simplement rappeler que c'est arrivé. Qu'on ne vienne pas me dire dans trois ans : « Ah, si on avait su ! »

(Rires).

Merci.

M. le PRESIDENT.- Merci Monsieur Martin. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons passer au point suivant, en remerciant l'ASN de sa prestation.

8. POINT D'INFORMATION SUR LA QUESTION LOGISTIQUE DU TRANSPORT DES DÉCHETS VITRIFIÉS AVEC L'ALLEMAGNE (GORLEBEN), QUI DOIVENT PASSER PAR LE TERMINAL FERROVIAIRE DE VALOGNES

M. CHARBONNIER.- Aujourd'hui, le site de La Hague qui a traité 5 310 tonnes de combustible allemand a retourné tous ces conteneurs de haute activité prévus dans le contrat vers l'Allemagne entre 1996 et 2011. On n'a pas à retourner vers Gorleben qui recevait de nouveaux déchets vitrifiés.

Vous trouvez tous ces éléments dans le fascicule public sur le traitement des combustibles étrangers. Il restera 135 conteneurs de déchets vitrifiés mais qui ne sont pas pour Gorleben, qui sont liés au traitement des effluents de rinçage correspondant à une partie qui doit revenir encore en Allemagne. Il y a un transport à organiser dans les cinq années à venir. Aujourd'hui, il n'est pas prévu de le faire avant 2022. Ni TN ni Orano La Hague n'a prévu de transport vers l'Allemagne et Gorleben à ce jour en 2020. D'ailleurs s'il fallait le faire, il faudrait appliquer la procédure.

M. le PRESIDENT.- Des réactions ?

M. ROUSSELET.- Juste sur cette question des cinq TN qui restent pour l'Allemagne, comment expliquer de manière concrète pourquoi ce n'est pas fait ?

M. CHARBONNIER.- C'est à retourner. C'est sans doute un conteneur de transport spécifique, un endroit différent d'entreposage. Il faut que tout le monde s'aligne.

M. ROUSSELET.- L'endroit est fait, la licence a été livrée à Philippsburg donc il n'y a pas de raison que cela ne retourne pas. S'il y a un problème d'emballage...

M. CHARBONNIER.- Il y a peut-être un nouvel emballage qui se construit.

M. ROUSSELET.- Je vous demande juste d'expliquer pourquoi cela ne se fait pas.

M. CHARBONNIER.- Ce sont des déchets radioactifs qui sont prévus plus tard. C'est tout.

M. ROUSSELET.- Quelle est cette histoire de l'emballage ?

M. CHARBONNIER.- Il n'y a pas d'histoire d'emballage. J'ai dit : « Il y a peut-être une histoire d'emballage. » Je ne comprends pas votre question.

M. ROUSSELET.- Il y a une raison matérielle pour laquelle aujourd'hui le retour qui devait avoir lieu en 2011 car selon la réglementation administrative, on s'était engagé sur un retour en 2011.

M. CHARBONNIER.- Il est passé à 2024.

M. ROUSSELET.- Non, l'engagement des Allemands était 2011. Cela a été retourné à cause des licences de Gorleben. Maintenant, la licence a été délivrée à Philippsburg. Pourquoi cela ne part-il pas à Philippsburg ?

M. CHARBONNIER.- C'est programmé vers 2022.

M. ROUSSELET.- Pourquoi ne voulez-vous pas nous expliquer ?

M. CHARBONNIER.- Il n'y a rien à expliquer, les conteneurs sont disponibles et ils repartiront, il faut les programmer. C'est une activité qui prend du temps et qui est en cours.

M. ROUSSELET.- Il n'y a pas de problème de validation des conteneurs ?

M. CHARBONNIER.- Ils sont faits donc ils sont conformes.

M. ROUSSELET.- On ne saura pas pourquoi cela ne retourne pas maintenant, l'histoire de savoir pourquoi on décale d'année en année ce retour. Vous nous avez cité tout à l'heure votre publication.

M. CHARBONNIER.- La question était : avez-vous des conteneurs de verre qui vont vers Gorleben ? La réponse est non.

M. ROUSSELET.- C'est toujours la même chose. Vous avez vous-même présenté qu'il y avait 135 conteneurs.

M. CHARBONNIER.- Qui restent à transporter en 2022.

M. ROUSSELET.- Qui devaient retourner en 2011. Du point de vue de l'accord qui avait été passé, c'était clair. Ensuite cela a été reporté à de nombreuses reprises. On sait que Philippsburg en Allemagne a la licence autorisant ce stockage. À partir de là, où est le problème pour que cela retourne ?

M. CHARBONNIER.- Il faudrait que je vois cela avec Transnucléaire. Je n'ai pas de retour particulier là-dessus. Il a fallu trouver le site, faire les agréments qui vont avec.

M. ROUSSELET.- Vous nous direz la prochaine fois.

M. le PRESIDENT.- Où est le problème que ce soit en 2022 ? Allez au bout du raisonnement car on ne comprend pas.

M. ROUSSELET.- Le raisonnement est simple : les déchets doivent retourner vers leur pays d'origine le plus rapidement possible dès que c'est possible techniquement. C'est clairement établi dans la réglementation, la loi. Pour cette application, ces déchets – car ils ont bien le titre de déchets - ne sont pas autorisés à être stockés. L'entreposage doit se limiter aux conditions techniques imposant cet entreposage. C'est dans la loi de juin 2006. À partir du moment où toutes les conditions matérielles sont requises, il n'y a pas de raison qu'il n'y ait pas de retour. Si on nous dit que c'est dans quelques années, cela veut dire que quelque part, une raison matérielle fait que cela coince.

M. CHARBONNIER.- En 2011, il y avait une discussion sur le site d'entreposage, l'emballage de transport. C'est aujourd'hui réglé et on a jusqu'à cinq ans pour le faire. Aujourd'hui, c'est programmé en 2022.

À votre question : qu'est-il prévu ? D'abord, ce n'est pas Gorleben comme vous l'avez suscité, et la question était : un transport est-il prévu par Orano vers Gorleben cette année ? La réponse est non.

Je vous dis simplement que tous les déchets vitrifiés qui restent vis-à-vis de l'Allemagne sont ces 135 conteneurs. C'est transparent, cela apparaît dans les retours lors des réunions annuelles.

M. ROUSSELET.- Il y a deux ans, vous annonciez un retour avant la fin de cette année. Dans vos écrits.

Tous les ans, on recule de deux ans.

M. CHARBONNIER.- On a cinq ans pour le faire, tout est prêt, cela se fera.

M. ROUSSELET.- Si tout est prêt, on peut y aller.

M. le PRESIDENT.- On va en rester là pour l'instant. Merci.

9. MISE À JOUR DU PÉRIMÈTRE DU PPI SITE ORANO LA HAGUE : INFORMATION SUR L'INSTRUCTION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

M. LEGALLET.- Bonjour à tous. Pour faire suite à l'augmentation des périmètres des PPI autour des CNPE qui est intervenue lors d'une instruction interministérielle de 2019, les discussions entre les autorités publiques de sûreté nationales et internationales et les opérateurs ont eu lieu pour les autres opérateurs, qu'on appelle les laboratoires, usines et démantèlements (LUD). Ces discussions ont abouti à la publication d'une instruction interministérielle le 29 novembre dernier dans laquelle on retrouve les installations nucléaires de base et sites autres que les CNPE. Je ne peux pas les détailler tous car vous pouvez avoir accès à cette instruction. Pour chaque LUD, l'évolution des périmètres est faible ou importante, avec un périmètre propre à chacun.

Les méthodes de prise de décision ont été basées principalement sur des travaux faits par l'AIEA qui traite la majorité des installations nucléaires dans le monde. Le site de La Hague a été considéré comme spécifique en termes de procédés et d'ampleur des installations. C'est pourquoi dans ce cadre pour le site de La Hague, il a été demandé d'aligner les mesures de protection sur celles mises en place pour le CNPE en termes de rayon de PPI, de mesures de mise à l'abri réflexe et de planification préventive d'évacuation de populations, et je rajouterai aussi en termes d'information sur le risque aux populations.

Sur ce site, une confirmation du fait que la distribution de comprimés d'iode stable dans l'aire PPI n'est pas pertinente pour ce type d'installation. C'est rappelé dans l'instruction interministérielle. Je rajouterai que d'ores et déjà, toute la nouvelle aire PPI de 20 kilomètres autour de La Hague est concernée par la pré-distribution d'iode venant du CNPE. Cela nous permettra d'annoncer cela à la population.

Les nouveaux rayons. Ce sont les rayons bruts puisque pour l'instant, nos travaux de mise en place du PPI n'ont pas été faits mais il était important selon nous de venir vous présenter ces nouveaux rayons. Un rayon de mise à l'abri réflexe sur deux kilomètres autour de l'usine, un rayon de cinq kilomètres sur lequel on va travailler exactement comme sur le CNPE avec une évacuation immédiate. En fonction du scénario de l'événement et même avant les premiers rejets, on va travailler à ce que la population puisse être informée et évacuée en amont des premiers rejets pour simplifier les choses. Et on va retrouver, comme autour du CNPE, un rayon de 20 kilomètres sur lequel on va nous demander de travailler et accentuer l'information et l'acculturation au risque des populations, ce qui est un travail de tous les jours et dans ce cadre, la CLI est notre partenaire car une de nos grosses difficultés est de réussir à influencer la population dans son acculturation au risque. Le mot influencer est vraiment important, il faut aller les bousculer dans leur nécessité d'avoir une culture du risque autour de ces installations.

Un petit point sur les populations en cause. Sur le rayon de deux kilomètres, la population compte environ 2 435 personnes hors site. Si on ajoute le site, cette population augmente beaucoup. Sur les cinq kilomètres, on va passer à un peu plus de 4 800 et sur le rayon de 20 kilomètres, 112 000 personnes.

Il s'agissait vraiment de vous présenter cette instruction interministérielle et les conséquences sur le territoire. Pour l'instant, les travaux de mise en place de ce nouveau PPI ne sont pas lancés ; ils le seront dans les prochains mois. On associera l'ensemble des partenaires nécessaires à la mise en place de ce plan. Bien sûr, l'exploitant devra venir à notre aide sur la mise en place de ce PPI mais je n'en doute pas car c'est l'ensemble de nos travaux quotidiens sur la prévention et gestion de crise avec l'exploitant. L'ensemble des partenaires, des forces de sécurité, l'ASN, l'IRSN et les collectivités ainsi que la CLI puisqu'on a, comme je vous l'ai dit dans mes propos liminaires, besoin de l'ensemble des CLI. Lors de l'assemblée générale nationale des CLI, on a redit que les CLI étaient un vecteur essentiel pour les services de l'État pour faire de l'acculturation et de l'information aux populations.

M. le PRESIDENT.- Merci. Avez-vous des réactions ?

M. LARQUEMAIN.- M. Legallet me connaît bien, j'ai toujours les mêmes questions sur les confusions de distribution de comprimés d'iode. J'aurais bien aimé sur la carte que vous nous avez montrée qu'il y ait un chevauchement avec les zones du CNPE Flamanville et les

zones de l'arsenal de Cherbourg car tout de suite, le Suffren est en face du haumet et vient de diverger. J'aurais aimé qu'on ait tout cela pour se rendre compte du problème du Cotentin.

M. LEGALLET.- Sur l'ensemble de la cartographie que vous voyiez précédemment, toutes les communes dans le nouveau PPI La Hague sont déjà dans le PPI CNPE. Il n'y a pas de différence. Il y en a un peu plus dans le PPI CNPE mais l'ensemble des communes qui seront dans le nouveau PPI La Hague sont dans le PPI CNPE. Pour le PPI port militaire de Cherbourg, les rayons de mise à l'abri réflexe de 500 mètres et d'évacuation de deux kilomètres autour de l'ex-arsenal sont compris dans le PPI CNPE aussi. L'ensemble de la population cherbourgeoise est maintenant couverte par les comprimés d'iode pré-distribués pour le CNPE.

M. VASTEL.- Suite à la mise en place du PPI de Flamanville, maintenant celui d'Orano, je voulais savoir si la préfecture va faire des réunions d'information comme elle a pu faire à Siouville pour des plans d'évacuation. Est-ce prévu ?

M. LEGALLET.- Je ne vais pas vous donner de calendrier car pour l'instant, on n'a pas lancé le calendrier des travaux sur le plan. Ce plan a bien sûr vocation à être connu de tous et il y aura des réunions d'information une fois qu'il sera signé par M. le préfet.

M. ROUSSELET.- Vous vous souvenez de la réunion avec l'ancien directeur de cabinet aux Pieux au cours de laquelle on avait fortement échangé sur la mise en place du PPI Flamanville. On avait listé un certain nombre de questions. Le directeur de cabinet avait listé lui-même ces questions en promettant de revenir très rapidement avant mars avec l'ensemble de ces réponses. Depuis, plus de nouvelles. Peut-on envisager qu'un groupe inter CLI des volontaires, peut-être ceux qui étaient aux Pieux, puisse se revoir pour à nouveau lister les questions et voir quel type de réponse la préfecture apporte à ces questions ?

Le SDIS était présent, les gendarmes également et tout le monde avait posé des questions assez librement. C'était une réunion très intéressante. Il serait bien d'en refaire une rapidement. Regarder comment le sujet est suivi à la préfecture. Un directeur de cabinet s'en va, il est remplacé sauf qu'à chaque fois, on a l'impression de se répéter et d'entendre : « Avec moi, ce sera différent, vous aurez des réponses ». Malheureusement le temps passe et les réponses ne sont pas là. Puisque qu'un nouveau plan sera mis au point, l'interconnexion de ces plans doit exister. Un groupe inter CLI pourrait être associé à un moment à une discussion.

Une autre question, où est défini le centre des cercles des rayons ? J'ai remarqué que sur le plan d'interdiction de survol, le centre n'est pas sur le site, mais décalé sur Omonville-la-Petite. Quelle référence avez-vous pris ?

M. LEGALLET.- On a pris le centre du site.

M. ROUSSELET.- Vous avez pris le barycentre du site.

M. LEGALLET.- À la première question, la demande sera relayée dès mon retour en préfecture.

M. VASTEL.- Le PPI de Flamanville avait été mis en ligne pour que l'on en ait connaissance. Ce sera la même chose pour celui d'Orano ?

M. LEGALLET.- Je vous rappelle que les PPI sont à la disposition de la population, il n'y a aucune raison qu'il ne soit pas publié. Donc il sera publié comme l'ensemble des PPI faits par la préfecture de la Manche.

M. le PRESIDENT.- Ils sont d'ores et déjà sur le site Internet de la CLI.

M. LEGALLET.- Pour être complètement transparent, la seule partie des PPI qui n'est pas publiée n'est pas classée « confidentiel défense » mais l'annuaire opérationnel qui permet d'avoir les numéros de téléphone opérationnels entre les centres de crise, qui ne regardent que les opérateurs et les services de l'État.

M. MARTIN.- Si j'ai bien compris, il y a un problème de culture de sécurité de la population. J'ai cru comprendre que dans la partie commune entre le PPI du CNPE et celui d'Orano, il faut dire à la population : « Aujourd'hui vous pouvez prendre les pilules mais là non, c'est un accident Orano alors vous ne prenez pas les pilules ». C'est bien cela ? Ce n'est pas le même accident même si c'est dans le même cercle.

Cela ne va pas être simple.

M. LEGALLET.- Qu'on fasse bien attention à ce qu'on dit. L'important est déjà de réussir à expliquer à la population qu'elle vit à proximité d'un site à risque, ce que la population ne veut pas entendre en général. Que ce soit pour un site industriel ou pour un risque de submersion en frange littorale, le problème est exactement le même. C'est une culture française. En règle générale, on n'aime pas parler des choses qui fâchent et des problèmes de risque avant que cela arrive et derrière, on peut ouvertement critiquer les actions préventives.

Notre rôle sur les PPI sera aussi d'expliquer que le CNPE et Orano sont deux sites nucléaires qui fonctionnent différemment. Comme toute prise de comprimés d'iode se fait après une décision du préfet, notre rôle est de réussir à apporter l'information et la communication de crise de façon assez efficace pour expliquer cela à la population en cas d'accident. Mais on ne pourra aucunement empêcher la population de prendre ces comprimés puisqu'ils sont redistribués au moment où elle en aura envie.

Un intervenant.- (*Intervention inaudible hors micro*).

M. LEGALLET.- Cela m'a donné quelques cheveux blancs mais je continue à avoir le sourire.

M. AUTRET.- Je m'inscris en faux vis-à-vis de ce qui vient d'être dit. Il se trouve qu'à l'heure actuelle, je suis en train de travailler avec des enfants sur la problématique de la production nucléaire et on décline sur les déchets y compris sur l'accident. Ils sont très demandeurs. Peut-être une partie de la population a-t-elle un autre souci et cela mériterait d'être étudié sur le plan des sciences de l'homme et du comportement, mais pas d'une manière générale.

M. LEGALLET.- Je partage votre intervention car l'acculturation des jeunes est une de nos priorités pour qu'ils mettent cela « dans leurs gènes », comprennent ce qu'on leur explique et rapportent cela à leurs parents surtout.

Mme KIRCHNER.- Je suis observatrice. Une approche par rapport au risque ne pourrait-elle pas être territoriale ? Pour rebondir sur ce que disait M. Martin.

Au lieu de raisonner sur trois cercles, ne peut-on pas raisonner par rapport au risque sur un territoire et à terme, refondre les trois CLI pour n'en avoir plus qu'une qui raisonne sur les risques ? Ou une inter CLI qui existe déjà ?

M. le PRESIDENT.- On peut dire que vous avez du courage.

Mme KIRCHNER.- Le dialogue et la concertation fonctionnent très bien. C'est recalé par rapport au risque puisque la population a besoin d'information par rapport à ces risques.

M. le PRESIDENT.- Votre intervention est très pertinente, on la partage au bureau de la CLI, on l'évoque souvent. Je pense que mes collègues élus partagent ce point de vue, on a une approche territoriale. Il y a une approche administrative et technique des choses que l'on comprend par ailleurs, mais les élus ne peuvent avoir qu'une approche territoriale et c'est en sens qu'on agit notamment en matière de communication. On a la chance autour des installations nucléaires d'avoir les CLI, ce qui n'est pas le cas pour les installations Seveso. C'est un atout. J'en profite pour faire une transition.

Un intervenant.- *(Intervention hors micro inaudible).*

M. le PRESIDENT.- Elles sont moins prégnantes. Je retire ce que j'ai dit.

Je voulais juste faire une transition en remerciant M. Le Gallet de son intervention. Comme on parle d'information et de communication, vous savez qu'on a fait un déplacement en Finlande en inter CLI. Ce déplacement a fait l'objet d'une lettre d'information qui sera distribuée à l'ensemble des habitants du département de la Manche fin février. Elle sera tirée à 260 000 exemplaires. Les habitants de la Manche seront tous informés de notre travail. On y rappelle le rôle des CLI et bien entendu, on fait le compte rendu de ce séjour, mais on remplit notre rôle d'information.

Pour la fusion de CLI, je pense que l'inter CLI répond à cette suggestion.

M. JOURDAIN.- Je suis le maire d'Éculleville, je vois le périmètre d'évacuation des cinq kilomètres, je m'inquiète pour la population d'Auderville et Jobourg. En cas d'évacuation immédiate du périmètre de cinq kilomètres, on ne peut plus les rejoindre.

M. LEGALLET.- Je pense que je n'ai pas été assez clair dans ma présentation, et n'ai pas assez détaillé. On aura l'occasion d'y revenir et d'y travailler avec les collectivités. La grosse différence dans le nouveau PPI CNPE, qu'on va reprendre sur ce PPI, est vraiment l'évacuation en amont et avant l'événement. Avant les conséquences majeures de l'événement, on passait toujours sur une phase de mise à l'abri puis après une possibilité d'évacuation. Lors de nos échanges avec l'exploitant, en fonction de l'événement accidentel, on va prévoir dès maintenant une évacuation en amont avant les premiers rejets.

M. JOURDAIN.- D'accord mais si vous évacuez tout le périmètre de cinq kilomètres, la population d'Auderville et Jobourg se retrouve complètement isolée.

M. LEGALLET.- Dans le précédent PPI, la population d'Auderville était impliquée dans le PPI. Là, c'est un premier cercle de travail. Rien ne nous empêche de créer des « patatoïdes ». Sur le PPI CNPE, on avait fait des traits et on s'est dit que Mme Michu qui habite en face de Mme Durant sur la même commune dans la même rue, l'une est informée, pas l'autre ; l'une est évacuée, pas l'autre. On a travaillé par territoire communal justement pour avoir la meilleure lisibilité pour la population.

Pour l'instant, on n'a pas encore défini notre stratégie d'action avec les collectivités sur ce PPI mais sachez que pour le PPI du CNPE, on a pris le territoire communal. Ce sont des choix forts. Si on prend l'exemple du CNPE, la population touchée par les comprimés d'iode si on n'avait pas pris Cherbourg en entier, c'étaient 50 000 personnes de moins. La population de Cherbourg-en-Cotentin compte 80 000 personnes, la population touchée par le rayon de 20 kilomètres du CNPE était de 30 000. Le choix a été rapide et clair, et cela a été la population complète de la commune.

On va travailler avec les collectivités et les services pour savoir quelle stratégie choisir pour ce PPI.

M. HAMELAIN.- Cela a le mérite d'être travaillé. Pour Auderville, Saint-Germain-des-Vaux, Omonville-la-Petite, Omonville-la-Rogue, Digulleville, l'influence du vent est très importante. Si par exemple il y a un accident à Orano avec une diffusion rapide de la pollution, si le vent est au nord, je préfère autant rester chez moi, cela m'éviterait de traverser un nuage éventuel ou alors il faudrait presque un paquebot pour venir nous chercher au port du Caban.

M. LEGALLET.- Je pense qu'au port du Caban, le paquebot a une chance d'arriver mais il est quasiment certain qu'il ne reparte pas.

M. le PRESIDENT.- La question de notre collègue était pertinente. M. Le Gallet l'a dit, en France, il y a la norme mais on sait travailler autour de la norme pour la rendre intelligible et intelligente.

M. GERNEZ.- Je fais partie du CREPAN mais aussi d'une fédération régionale de cette association de protection de l'environnement. Pourquoi limiter la diffusion du compte rendu de la visite en Finlande à la Manche ? Le Calvados est aussi intéressé. Même l'Orne et la région. On pourrait très bien réfléchir au problème de CLI en termes régionaux.

M. le PRESIDENT.- C'est noté

M. BARON.- (*Intervention hors micro inaudible*).

M. le PRESIDENT.- Non pas encore.

Ceux qui ont écrit et rédigé sont responsables de leurs propos et on publie ce qu'ils ont écrit. Ce sera sur Internet mais pour l'instant, ce n'est pas encore le cas. Oui on va faire gratuit si les autres départements veulent consulter.

M. LARQUEMAIN.- Je reviens sur la distribution des pilules d'iode pour faire une petite publicité pour l'IRSN qui vient de sortir son repère n° 44 dans lequel tout est très bien expliqué. Notamment est abordée une étude en cours appelée Priodac, qui va changer beaucoup de choses dans la prise de l'iode en cas d'incident.

M. le PRESIDENT.- Merci pour cet hommage rendu bien mérité à l'IRSN.

M. VAULTIER.- Le périmètre pour l'INB concernant le haumet de l'arsenal n'a pas été modifié, y compris dans la modification du rayon ?

M. LEGALLET.- Je n'ai pas été assez précis. Pour l'instant, je n'ai parlé que des LUDD (Laboratoires, Usines, Déchets et Démantèlement). Les INBS ne sont pas incluses dans les LUD. Il y a une troisième phase de discussion.

Les INBS sont des INB secrètes, militaires. Pour l'instant, les discussions sur les modifications de périmètre de ces installations sont encore en cours. Je ne peux pas vous donner les tenants et les aboutissants, ils ne sont pas arrivés jusqu'à moi. Ils sont toujours à 500 mètres pour l'évacuation et deux kilomètres sur la mise à l'abri.

M. le PRESIDENT.- D'autres questions sur ce thème ? On y reviendra. J'ai noté évidemment la proposition de M. Rousselet de poursuivre le groupe de travail inter CLI sur le sujet. On va le faire.

Merci beaucoup de votre intervention, Monsieur Le Gallet.

On va passer au dernier point qui ne concerne que les membres de la CLI, les questions budgétaires. Je vous invite à tous rester car le budget de la CLI est transparent et public mais seuls les membres de la CLI pourront voter.

Vous avez reçu le budget 2019 et le prévisionnel 2020. Sur l'exercice comptable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, notre expert-comptable, n'a pas fait de remarque particulière et il a validé le budget qui comprend un total du bilan de 101 381 euros et un résultat net comptable de 11 706 euros. Avez-vous des remarques ? (*Il n'y en a pas*).

Je vais procéder au vote.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Vote favorable à l'unanimité.

Le budget prévisionnel de 2020 comprend l'impression de notre plaquette d'information qui sera distribuée aux 262 000 familles du département de la Manche et qui rappellera le rôle des CLI et consacré en partie à notre séjour en Finlande. Ce budget s'élève à 86 150 euros en dépenses et en recettes. Sur les recettes, 22 150 euros viennent de l'État et de l'ASN, 50 000 euros du Conseil départemental et 14 000 euros des communes et des communautés de communes. Avez-vous des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Je vais procéder au vote.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Vote favorable à l'unanimité.

10. QUESTIONS DIVERSES

M. VASTEL.- Suite à un événement qui s'est passé le 3 décembre à l'atelier de piscine C, je n'attends pas une réponse aujourd'hui, sachant que le déhalage au-dessus de la piscine a été fait de manière manuelle, savoir s'il y a eu des doses reçues par le personnel mais de manière anonyme. Événement déclaré de niveau 0. Je n'attends pas forcément la réponse aujourd'hui.

M. le PRESIDENT.- On le note et on apportera une réponse.

M. CHARBONNIER.- Quand on passe d'une piscine à l'autre, à un moment donné, un déhalage se fait mais dans une zone 4. C'est le saut de puce dont on parle entre T0 et INPH. Pour le transport des paniers inter-piscines dans les trois piscines qui sont celles du P3, tout se fait par des batardeaux, des canaux. Sur UP2800, on passe par un saut de puce car ce n'est pas la même altimétrie. Quand on parle de déhalage manuel, c'est simplement que l'on descend le treuil à la main plutôt qu'avec la motorisation. Il n'y a pas de personnel.

M. JOURDAIN.- En fait, on libère les freins du saut de puce manuellement. On n'intervient pas à l'intérieur du saut de puce.

M. VASTEL.- Merci pour la précision.

M. le PRÉSIDENT.- D'autres questions ? *(Il n'y en a pas).*

Avant de terminer cette CLI, je voulais souligner un point. Dans un mois, il y a des élections municipales et communautaires. Un collègue important de notre CLI sera renouvelé. Je tenais à rendre hommage à tous les élus municipaux et communautaires de cette CLI qui ont beaucoup œuvré pour les travaux, qui ont donné beaucoup de leur temps et engagement. En votre nom à tous, je les remercie chaleureusement, en particulier notre premier vice-président qui a passé plus d'un demi-siècle au service des habitants de La Hague et qui a surtout une présence permanente auprès de notre CLI. Je voudrais qu'on l'applaudisse très fort.

(Applaudissements.)

M. HAMELIN.- Je n'ai fait que mon travail. Quand on est élu dans une commune, son travail est d'améliorer la vie des gens et des structures. C'est tout ce que je pouvais dire. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Le travail a été fait et bien fait. La séance est levée. Je vous invite au déjeuner.